Naître, grandir et s'épanouir dans l'Ain

PETITE ENFANCE

PARENTALITÉ

RÉUSSITE ET LOISIRS ÉDUCATIFS

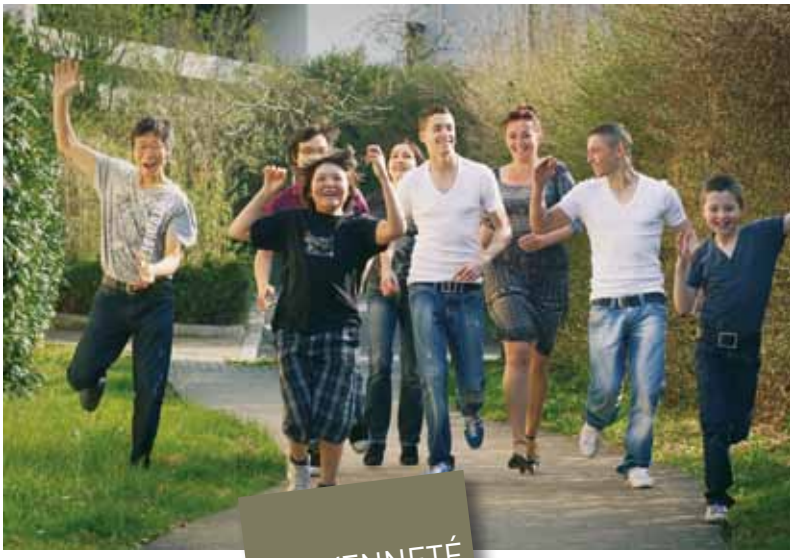

CITOYENNETÉ DES JEUNES

2015/2020

Actions éducatives et services aux familles : un schéma pour l'avenir

Caf de l'Ain · l'ain Conseil général · Liberté • Égalité • Fraternité République Française · msa santé famille retraite services · académie Lyon direction des services départementaux de l'éducation nationale Ain

INTRODUCTION

Le schéma départemental des actions éducatives (SDAE) 2011-2014 avait pour objectif d'apporter de la cohérence et de la lisibilité aux politiques éducatives conduites par les partenaires pour mieux répondre aux besoins et attentes des acteurs locaux.
Parallèlement, le schéma départemental d'accueil du jeune enfant 2009-2013 avait pour ambition de développer des modes d'accueil de la petite enfance.

Ces 2 schémas ont fait l'objet de séances d'évaluation qui se sont tenues avec les élus des territoires, fédérations d'éducation populaire, et associations locales. Elles nous ont permis de nous assurer que cet objectif ambitieux était globalement atteint.

De plus, l'Ain a été retenu dans la liste des 19 départements préfigurateurs nationaux des schémas départementaux des services aux familles car il bénéficie de réels atouts :
• un essor démographique et une forte proportion de jeunes (le département de l'Ain enregistre un taux de progression de sa population de 1,3 % par an soit plus de 7 500 habitants par an et un pourcentage de jeunes de moins de 20 ans de 26,8 % pour une moyenne nationale de 24,5 %),
• une organisation partenariale déjà bien ancrée entre les services de l'État (direction départementale de la cohésion sociale, direction des services départementaux de l'éducation nationale, direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse), le Département, la Caf et la Msa Ain-Rhône sur des thématiques essentielles telles que la petite enfance, la jeunesse et la parentalité,
• une volonté commune de mettre en cohérence les politiques et moyens respectifs au service de tous les acteurs qui soutiennent les familles dans leur vie quotidienne par le développement d'équipements, de services et de projets.

Ce nouveau schéma départemental des actions éducatives et des services aux familles s'est nourri des bilans des deux schémas préexistants et veut poursuivre et renforcer ce travail partenarial de qualité.

Les parties s'engagent à travailler autour d'orientations stratégiques, définies localement à partir de ces bilans et d'un diagnostic territorial partagé.

Le schéma départemental des actions éducatives et des services aux familles vise, notamment, les objectifs suivants :

- poursuivre le travail déjà engagé en matière de réduction des inégalités territoriales (territoires urbains, périurbains et ruraux),
- répondre aux besoins spécifiques des familles,
- travailler sur la qualité des offres de service,
- favoriser le développement et la valorisation d'actions innovantes.

Ces objectifs généraux trouveront leur concrétisation dans la poursuite du travail d'articulation et de mise en cohérence des diverses politiques départementales menées par les partenaires et dans l'accompagnement des acteurs de terrain dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de territoire.

L'ensemble de ces orientations est mis en cohérence avec les orientations des pouvoirs publics (plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, politique de la ville), et se décline en 4 axes :

- la petite enfance,
- la parentalité,
- la réussite et les loisirs éducatifs,
- la citoyenneté.

Ces 4 axes se composent d'orientations stratégiques déclinées en fiches actions qui, chaque fois, veillent à une traduction territoriale. Ces axes ont été définis par les partenaires signataires, en lien avec les acteurs (collectivités territoriales, fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, Udaf, associations locales). Ils font l'objet d'un pilotage global et partagé afin d'assurer l'implication de chaque institution.

L'enjeu principal de cette démarche est donc de proposer un pilotage départemental qui assure une évaluation en continu et une large place à la concertation et à l'échange d'informations pour renforcer la lisibilité et l'efficience de l'action publique, tant pour les institutions, que pour les acteurs locaux et les populations.

Ce schéma couvre la période 2015-2020.

SIGNATURES

Le Préfet de l'Ain

Laurent TOUVET

« Dans un contexte socio-économique difficile, le schéma départemental des actions éducatives et des services aux familles vise à renforcer la cohésion sociale sur les territoires, en faveur des enfants, des jeunes et de leurs parents.
Durant les six années du schéma, l'État veillera à assurer la synergie entre les acteurs sur les quatre axes retenus. »

L'inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale

Francis MORLET

« L'élève est aussi un enfant. C'est, notamment, pourquoi il apparaît nécessaire de considérer l'action éducative dans sa globalité. En lien avec leurs partenaires, les équipes locales de l'éducation nationale souscrivent pleinement à cette approche et contribuent à la mise en œuvre d'une politique éducative partagée. »

Le Président du Conseil général de l'Ain

Rachel MAZUIR

« Le schéma naître, grandir et s'épanouir dans l'Ain traduit la volonté du Département d'accompagner, avec ses partenaires, les projets de territoire dans les domaines de l'enfance, la jeunesse et la famille. »

Le Président du conseil d'administration de la caisse d'Allocations familiales de l'Ain

Robert FONTAINE

La Directrice de la caisse d'Allocations familiales de l'Ain

Marie-Claire LAURENT-SANNA

« La Caf de l'Ain, en tant qu'interlocuteur privilégié des familles et des partenaires, souhaite lutter contre les inégalités territoriales et sociales en développant des équipements et services et en assurant une accessibilité à tous. Pour atteindre cet objectif, la Caf accompagnera, conseillera les acteurs de terrain et les familles et financera les équipements utiles au bien-être des familles. »

Le Président de la Mutualité sociale agricole Ain-Rhône

Olivier de Seyssel

« Avec ses partenaires, la Msa souhaite œuvrer au maillage territorial des actions du schéma et garantir ainsi une meilleure équité territoriale en matière d'actions éducatives et de services aux familles.»

SOMMAIRE
Naître, grandir et s'épanouir dans l'Ain

AXE PETITE ENFANCE P6

- Favoriser l'égalité d'accès et la diversité dans les modes d'accueil (assistants maternels et structures petite enfance) P10
- Développer la qualité de l'accueil individuel et collectif P19
- Favoriser la coordination sur les territoires et favoriser le travail en réseau P27
- Informer et communiquer sur les modes d'accueil (assistants maternels et structures petite enfance) P31

AXE PARENTALITÉ P35

- Reconnaître les parents comme premiers acteurs de leur devenir familial P39
- Accompagner les acteurs de la parentalité P45
- Agir en prévention pour soutenir la parentalité P51
- Analyser l'adéquation entre les besoins et l'offre pour alimenter les pratiques locales P55

AXE RÉUSSITE ET LOISIRS ÉDUCATIFS P62

- Soutenir le développement et la mise en cohérence des loisirs éducatifs P65
- Favoriser la réussite scolaire et éducative et lutter contre le décrochage scolaire P72
- Enrichir l'offre et développer les pratiques culturelles et sportives P77

AXE CITOYENNETÉ DES JEUNES P81

- Soutenir l'information des jeunes P85
- Faciliter la mobilité des jeunes P91
- Accompagner l'engagement, la participation et les initiatives des jeunes P95

CONCLUSION P99

GLOSSAIRE P100

REMERCIEMENTS P105

PETITE ENFANCE

Sommaire

1• **Favoriser** l'égalité d'accès et la diversité dans les modes d'accueil (assistants maternels et structures petite enfance)

2• **Développer** la qualité de l'accueil individuel et collectif

3• **Favoriser** la coordination sur les territoires et favoriser le travail en réseau

4• **Informer** et **communiquer** sur les modes d'accueil (assistants maternels et structures petite enfance)

Pilote : **Conseil général de l'Ain**
Copilote : **Caf de l'Ain**
Partenaire privilégié : **Msa**

PETITE ENFANCE

Sommaire

1• Favoriser l'égalité d'accès et la diversité dans les modes d'accueil (assistants maternels et structures petite enfance)

Action 1 : Favoriser l'accès aux modes d'accueil à toutes les familles en portant une attention particulière aux familles fragilisées

Action 2 : Promouvoir le développement de places d'accueil collectif et individuel dans une cohérence départementale et territoriale

Action 3 : Améliorer la réponse aux demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'urgence, accueil occasionnel...)

Action 4 : Faciliter l'accès des enfants en situation de handicap aux modes d'accueil en informant mieux les parents et en accompagnant les professionnels de la petite enfance

2• Développer la qualité de l'accueil individuel et collectif

Action 1 : Favoriser l'inscription des établissements d'accueil dans leur environnement social et territorial

Action 2 : Accompagner la professionnalisation des assistants maternels en facilitant leur accès à des formations et éventuellement des groupes d'analyse de la pratique

Action 3 : Promouvoir la place et l'initiative des parents dans les modes d'accueil pour favoriser la coéducation

Action 4 : Promouvoir la continuité de l'accueil entre modes d'accueil et écoles

3• Favoriser la coordination sur les territoires et favoriser le travail en réseau

Action 1 : Favoriser la création et la coordination des RAM pour accompagner les assistants maternels et les parents

Action 2 : Poursuivre la mise en réseau des acteurs de la petite enfance (RAM, EAJE dont micro-crèches et assistants maternels)

4• Informer et communiquer sur les modes d'accueil (assistants maternels et structures petite enfance)

Action 1 : Valoriser le travail des assistants maternels pour favoriser la reconnaissance sociale de ces professionnels

Action 2 : Promouvoir l'information des familles sur les modes d'accueil

PETITE ENFANCE

INTRODUCTION

Dès 2003, le Conseil général de l'Ain a mis en place, en étroit partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (Caf), la Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant (CDAJE). Sans obligation légale, un schéma départemental a été élaboré de manière participative. C'est sur ces acquis que l'Ain a été sélectionné pour devenir préfigurateur et permettre de définir les principes d'organisation locale dans le pilotage de ces politiques et l'accompagnement financier nécessaire pour le développement d'équipements et de services.

Le Département de l'Ain bénéficie de réels atouts dans le domaine de la petite enfance. Il est l'un des plus dynamiques de la Région Rhône Alpes. En effet, avec un taux de natalité de 12‰, le dynamisme se concrétise par un accroissement des naissances qui sont au nombre de 7400 par an. Le nombre d'enfants de moins de 6 ans constitue plus de 8 % de la population du département et le taux de bi-activité parentale est élevé (62 %).

La question de l'accueil des jeunes enfants constitue donc un enjeu majeur sur le territoire départemental. La CDAJE permet de prendre en compte cette problématique. Cette commission, présidée par le Département et coprésidée par la Caisse d'allocations familiales, se réunit trois fois par an, depuis 2003.

Cette instance appuie sa réflexion sur les données de l'Observatoire départemental de la petite enfance. Il permet de mettre en exergue la situation de l'accueil du jeune enfant sur les différents secteurs du département. Alimenté par les données de la Caf, de la Msa et du Conseil général, cet observatoire met en avant des besoins importants en matière d'accueil du jeune enfant dans l'Ain.
Pour répondre à ces besoins, les assistants maternels sont en première ligne. Ces professionnels de la petite enfance, formés par le Département, représentent le premier mode d'accueil dans l'Ain. Les 5600 assistants maternels du département permettent de couvrir une partie conséquente des besoins. Ces professionnels de la petite enfance offrent plus de 19000 places d'accueil.
L'Ain compte également 100 Établissements d'Accueil du Jeune enfant, proposant 2900 places d'accueil collectif.

La Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants (CDAJE), constituée, outre le Conseil général, la Caf, la Msa et l'État, par des représentants des associations des maires, des gestionnaires d'établissements, des organisations syndicales, des parents employeurs, des assistants maternels, de l'UDAF… a supervisé la mise en œuvre du « schéma départemental de l'accueil du jeune enfant 2009 – 2013 ». Ce schéma, document d'orientation et de préconisation, avait pour but de permettre le développement d'une offre adaptée aux besoins des différents territoires du département.

Il a permis la réalisation d'actions autour de 5 axes thématiques :
– les assistants maternels, 1er mode d'accueil des jeunes enfants dans l'Ain,
– le développement des équipements et structures sur les territoires repérés comme prioritaires et assurer la pérennité de ceux existants en les adaptant aux besoins nouveaux,
– la mise en place d'un réseau d'échanges pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant,
– le développement des modalités d'information des familles,
– l'accessibilité de l'offre d'accueil aux enfants porteurs de handicaps ou atteints de maladie chronique.

L'évaluation du schéma et les réunions de la CDAJE ont mis en exergue des problématiques à traiter dans les années à venir. Ces problématiques ont donc été reprises dans le cadre du schéma départemental des actions éducatives et des services aux familles (SDAESF).
L'axe « Petite enfance » est donc piloté par le Département de l'Ain et copiloté par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain. La Mutualité Sociale Agricole est un partenaire privilégié sur cette thématique.

Les quatre grandes orientations de cet axe « petite enfance » sont les suivantes :

– Favoriser la diversité et l'égalité dans les modes d'accueil (assistants maternels et structures petite enfance)
– Développer la qualité de l'accueil individuel et collectif
– Favoriser la coordination sur les territoires et favoriser le travail en réseau
– Informer et communiquer sur les modes d'accueil.

La détermination des fiches actions de cet axe est le fruit d'une réflexion partagée entre les membres de la CDAJE et les membres du SDAESF.

1 Favoriser l'accès aux modes d'accueil à toutes les familles en portant une attention particulière aux familles fragilisées

Pilote (s) → Caf de l'Ain

Contexte →

La société est en évolution, les situations familiales se diversifient. La bi-activité parentale progresse, le taux d'enfants de moins de 3 ans dont les deux parents ont un emploi s'élève à 62 % en 2012.
La précarité revêt des formes diverses. L'accès à l'emploi se raréfie et suppose un accès parfois immédiat à un mode d'accueil.
16% des enfants de moins de 3 ans sont dans des familles sous le seuil de bas revenus (source : CNAF, Msa) (1 001 euros par unité de consommation)
Les modes d'accueil doivent s'adapter à ces évolutions.

Objectifs →

- Promouvoir auprès des professionnels la nécessaire adaptation par rapport aux besoins évolutifs des familles
- Permettre l'accès des familles les plus éloignées aux modes d'accueil
- Accès à la préscolarisation pour les familles fragilisées

Actions →

- Quantifier les familles avec des enfants de moins de 3 ans (voire 3-6) bénéficiaires de minima sociaux et celles qui ont accès à un mode de garde.
- À partir des modes d'accueil accueillant ces familles (territoires CUCS et zones très rurales notamment), il faudra identifier les besoins de ces familles et les bonnes pratiques.

Il conviendra ensuite de travailler sur un projet qui permette une meilleure information et un meilleur accompagnement de ces familles dans tous les modes d'accueil du département.

Moyens et dispositifs

PSU (10 % pour les familles fragilisées)
Observatoire petite enfance et imaje
Expérimentation (fonds CNAF)
Réunions d'un groupe de travail
Fonds CNAF « publics et territoires »
Politique territoriale de l'éducation nationale pour la préscolarisation

Partenaires associés

Caf, Msa, Cg
Structures d'insertion
Acteurs de la petite enfance : RAM, assistants maternels, EAJE
Élus
Travailleurs sociaux
Pôle emploi…
Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

À partir de 2016

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'enfants de moins de 3 ans (voire 3-6 ans) issus de familles bénéficiaires de minima sociaux accueillis entre 2015 et 2020 et familles à bas quotient familial
Nombre d'EAJE et d'assistants maternels mobilisés à travers un projet spécifique

Déclinaison territoriale

Territoires fragilisés (zones rurales, zones politique de la ville, …) en priorité

2 Promouvoir le développement de places d'accueil collectif et individuel dans une cohérence départementale et territoriale

Pilote (s) → Caf de l'Ain, Conseil général de l'Ain

Contexte →

L'Ain compte 605 892 habitants en 2011. Le département connaît une augmentation annuelle moyenne de 1,3 % de sa population. Le département de l'Ain est l'un des plus dynamiques de la région Rhône-Alpes, cela s'explique par un solde naturel positif de 0,5 % et un solde migratoire de 0,8 %. Les bassins de vie attractifs se situent autour des métropoles de Lyon et Genève. Avec un taux de natalité de 12,5‰, cette vitalité se concrétise par un accroissement des naissances, au nombre de 7 400 en 2012.

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans augmente, tandis que le nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés diminue (1 796 enfants en 2006 contre 688 en 2012). Le taux d'enfants de moins de 3 ans dont les deux parents (ou le parent si la famille est monoparentale) ont un emploi augmente. Il était de 55 % en 2006, en 2012 il atteint 62 %. À ce taux de bi-activité important se conjugue un taux d'enfants, de moins de 3 ans, dont l'un des parents est en congé parental en déclin. Il était de 24 % en 2006 et de 18 % en 2012.

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans ayant besoin d'un accueil régulier est donc en augmentation. À ce besoin s'ajoute le besoin en accueil occasionnel, qui concerne l'ensemble des enfants.

Les 5 600 assistants maternels du département, proposent 19 000 places d'accueil. L'Ain compte également 100 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, proposant 2 900 places d'accueil collectif. Ce nombre de places est en augmentation depuis plusieurs années. En 2005, l'Ain comptait 1 880 places d'accueil collectif, soit une augmentation de 54 % en moins de dix ans.

La couverture des besoins est cependant contrastée sur le territoire départemental. Un déficit de places est constaté sur certains secteurs et certaines zones doivent faire l'objet d'une vigilance particulière.

Objectifs →

- Répondre aux besoins des familles en priorisant les territoires où des demandes restent insatisfaites
- Créer 500 places collectives entre 2013 et 2017 (Objectif Caf de l'Ain)

Actions

- Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet
- Soutenir financièrement la création de places d'accueil
- Poursuivre la mission d'observatoire petite enfance, afin de diffuser auprès des élus et des porteurs de projet des données
- Sensibiliser de nouveau les élus quant à la nécessité de mettre en place des équipements petite enfance (RAM et EAJE)

Moyens et dispositifs

Poursuivre les financements investissement et fonctionnement pour la Caf et pour les projets ruraux pour la Msa.

Poursuivre les financements investissement pour les porteurs de projets publics.

Accompagner la plaquette de l'observatoire par un document présentant les équipements petite enfance et leurs modalités de financement

Mobiliser éventuellement le groupe de travail

Poursuivre le travail partenarial institutionnel

Partenaires associés

Caf, Cg, Msa,

Élus, associations

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

À partir de 2015

Indicateurs d'évaluation

Nombre de places créées

Taux de couverture sur le territoire départemental

Nombre de RAM créés

Déclinaison territoriale

Une étude par territoire sera réalisée.

L'objectif de l'observatoire est de couvrir 80 % des besoins en accueil régulier collectif et individuel. Les cartes jointes présentent la situation du département de l'Ain.

Les priorités petite enfance
(indicateurs nationaux)

Les zones prioritaires

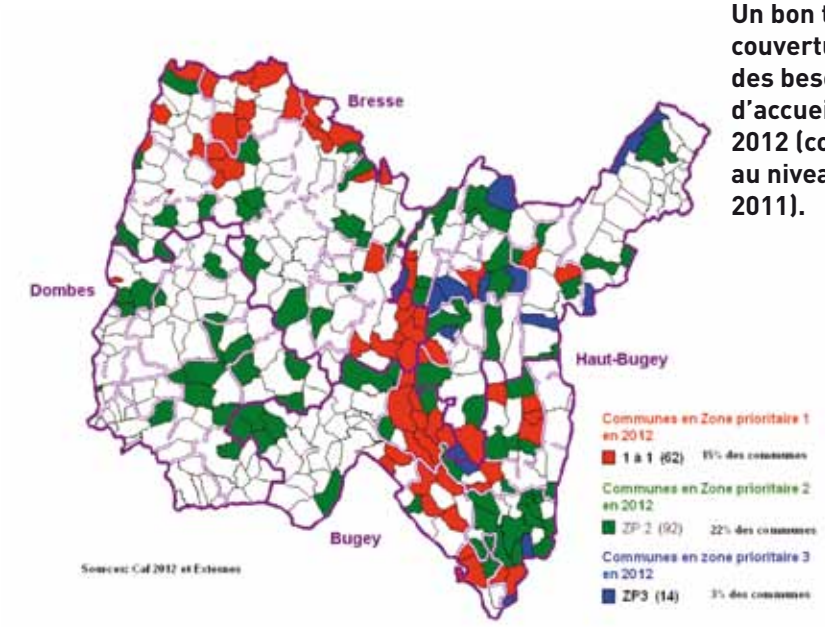

Un bon taux de couverture globale des besoins en modes d'accueil : 64,3 % en 2012 (contre 52,2 % au niveau national en 2011).

Des territoires actuellement couverts mais qui nécessitent la poursuite d'un accompagnement au regard de leur dynamique et de critères complètement locaux.

Les besoins spécifiques du Département

Couverture réelle des besoins en accueil régulier pour les enfants de moins de 3 ans.

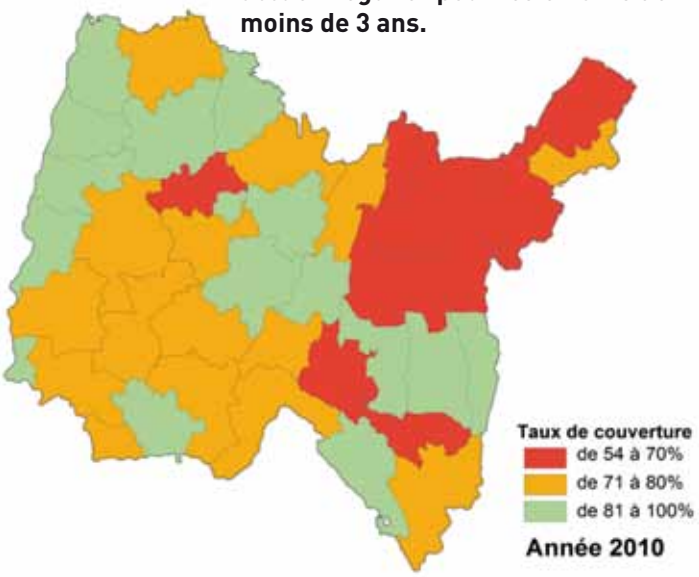

Dans le département de l'Ain :

5 600 assistants maternels

100 établissements d'accueil du jeune enfant

Une couverture des besoins contrastée sur le territoire

La couverture réelle des besoins englobe l'accueil par les assistants maternels et les établissements d'accueil du jeune enfant.

La bi-activité parentale (ou l'activité parentale si la famille est monoparentale) est prise en considération, pour mesurer les besoins en matière d'accueil régulier.

3 **Améliorer la réponse** aux demandes d'accueil spécifique (horaires atypiques, accueil d'urgence, accueil occasionnel...)

Pilote (s) → Caf de l'Ain

Contexte →

Les modes d'accueil ne permettent pas de répondre à l'ensemble des demandes, beaucoup répondent à des demandes « standardisées » (accueil régulier en horaires classiques). Un manque de souplesse peut être mis en avant.
Il n'y a qu'un EAJE à horaires atypiques sur le département. Les haltes-garderies sont de moins en moins nombreuses. Les places des multi-accueils sont mobilisées par l'accueil régulier. En raison du nombre des demandes et de la complexité de la gestion des places, l'accueil d'urgence est complexe à mettre en œuvre.
De plus, les assistants maternels qui acceptent les accueils spécifiques ne sont pas recensés.

Objectifs →

- Promouvoir auprès des professionnels la nécessaire adaptation par rapport aux besoins évolutifs des familles
- Développer des réponses aux besoins spécifiques des parents

Actions →

- Faire un état des lieux en se basant sur le travail mené par le groupe dédié aux horaires spécifiques, et étendre l'étude à la question de l'accueil occasionnel
- Recenser les modes d'accueil acceptant les enfants en urgence, en horaires atypiques et en accueil occasionnel et identifier les modalités spécifiques et les partenariats nécessaires à construire.
- Créer des outils pour ces types d'accueil spécifique ou/ et un réseau des référents.

Moyens et dispositifs

Mobilisation d'un groupe de travail et des acteurs de la petite enfance
Fonds CNAF « publics et territoires » pour les horaires atypiques

Partenaires associés

Caf, Msa, Cg
Représentants du monde de l'entreprise
Acteurs de la petite enfance : RAM, assistants maternels, EAJE
Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

À partir de 2015

Indicateurs d'évaluation

Repérer pour les trois types d'accueil spécifique le développement de l'offre de service sur la période 2015-2020
Mise en place d'outils et/ou référents

Déclinaison territoriale

Sur l'ensemble du département

4 Faciliter l'accès des enfants en situation de handicap aux modes d'accueil en informant mieux les parents et en accompagnant les professionnels de la petite enfance

Pilote (s) → Conseil général de l'Ain

Contexte →

Certains parents ne pensent pas ou n'osent pas s'orienter vers un mode d'accueil. Certains professionnels de la petite enfance, notamment les assistants maternels, se sentent parfois démunis pour accueillir un enfant ayant des besoins particuliers. Enfin la coordination entre les acteurs de la petite enfance et ceux du handicap est perfectible.

Objectifs →

– Accompagner les parents et les professionnels de la petite enfance pour développer l'accueil des enfants en situation de handicap

Actions →

- Diffuser le guide « enfant différent »
- Enquêter auprès des modes d'accueil pour connaître les besoins en la matière (outils, personnes référentes, formation...)
- Faire un appel à projet pour favoriser les expériences innovantes
- Développer et construire un réseau fonctionnel entre monde de la petite enfance et celui du handicap
- Réfléchir à l'opportunité d'un référent handicap (voire référent diversité) pour répondre aux besoins particuliers, à destination de tous les modes d'accueil

Moyens et dispositifs

Fonds CNAF « publics et territoires »
Mobilisation d'un groupe de travail
Fonds Cg
Msa si pérennisation plan innovation essaimage
Éducation Nationale dispositif (AVS, MDPH.)
Fonds REAAP

Partenaires associés

Éducation Nationale
Msa, Caf, Cg
MDPH
Puéricultrices adjoints PMI-AJE travailleurs sociaux
CAMSP
Association de parents
SESSAD
Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

À partir de 2015

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis chez les assistants maternels et en EAJE
Mise en place et opérationnalité du réseau
Nombre d'expérimentations mises en place dans le cadre de l'appel à projets

Déclinaison territoriale

Sur l'ensemble du département
L'opportunité de prioriser en fonction de l'absence des CAMSP est à étudier

1 Favoriser l'inscription des établissements d'accueil dans leur environnement social et territorial

Pilote (s) Copilote

Caf de l'Ain
Msa Ain-Rhône

Contexte

L'Ain compte plus d'une centaine d'EAJE. La Prestation de Service a permis d'optimiser l'occupation des structures et le service rendu aux familles, notamment du point de vue quantitatif.
En outre, des études internationales ont montré l'impact des structures d'accueil dans la lutte contre les inégalités sociales.
Le mode d'accueil s'inscrit sur un territoire, il participe au développement social local.
Le mode d'accueil interagit avec son environnement. Ces interactions sont inscrites dans les projets sociaux des structures d'accueil, ces projets sont bien souvent à réactualiser. Pour les assistants maternels, le RAM sera l'interlocuteur privilégié.

Objectifs

- Accompagner les EAJE et les RAM dans la réactualisation de leur projet social pour faire en sorte que ce projet soit en lien avec les problématiques du territoire
- Aider à la déclinaison opérationnelle des projets sociaux
- Impulser une dynamique d'évaluation participative des EAJE et des RAM

Actions

- Promouvoir auprès des équipes, des gestionnaires et des élus la réactualisation du projet social des modes d'accueil du territoire (RAM et EAJE).
- Réfléchir éventuellement aux critères d'attribution des places.
- Associer les parents (en lien avec la fiche 2.c) et les partenaires dans l'actualisation du projet social, en veillant à son opérationnalité.
- Rédiger une charte d'accueil, contenant les valeurs éducatives de la structure en concordance avec celles portées par le schéma et son ancrage territorial.

Moyens et dispositifs

Mobilisation d'un groupe de travail

Partenaires associés

Caf, Cg, Msa
Élus
RAM, structures petite enfance, assistants maternels
Fédérations d'éducation populaire
Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

À partir de 2015

Indicateurs d'évaluation

Nombre de projets sociaux réactualisés et validés par les institutions
Nombre de chartes mises en place

Déclinaison territoriale

Sur l'ensemble du département

2 Accompagner la professionnalisation des assistants maternels en facilitant leur accès à des formations et éventuellement des groupes d'analyse de la pratique

Pilote (s) → Conseil général de l'Ain

Contexte →

Dans l'Ain, l'assistant maternel est le premier mode d'accueil. On trouve plus de 5 500 assistants maternels. Ces professionnels de la petite enfance n'ont pas forcément accès à un RAM. Effectivement, certaines zones ne sont pas couvertes.
Pour permettre aux assistants maternels de lutter contre leur isolement et garder un potentiel de créativité, il convient de leur donner accès à de la formation.

Objectifs →

- Accompagner la professionnalisation des assistants maternels
- Lutter contre l'isolement
- Favoriser le maintien dans la profession

Actions →

- Poursuivre le travail mené autour de la lecture et étendre le champ à d'autres thématiques éducatives ou santé (PSC1) ou analyse de la pratique

Moyens et dispositifs

RAM (nouvelle circulaire)
Fonds Conseil général
Fonds formation continue des assistants maternels (Fepem)
Mobilisation d'un groupe de travail

Partenaires associés

Caf, Cg, Msa
FEPEM
RAM, assistants maternels
Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

À partir de 2017

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'assistants maternels ayant bénéficié d'une formation dans ce cadre (hors formation initiale)

Déclinaison territoriale

Prioriser les territoires non couverts par les RAM

3 Promouvoir la place et l'initiative des parents dans les modes d'accueil pour favoriser la coéducation

Pilote (s)

Caf de l'Ain
Conseil général de l'Ain

Contexte

Il est nécessaire pour permettre d'assurer la continuité éducative et l'accompagnement à la parentalité, de développer le travail partenarial entre parents et modes d'accueil (assistants maternels et EAJE).
Par ailleurs, le code de la santé publique prévoit pour l'accueil collectif la déclinaison de la place des parents dans le projet de la structure. La mise en œuvre est inégalement réalisée.
Concernant les assistants maternels, cette démarche peut être initiée par les RAM. Les assistants maternels travaillent au quotidien avec les parents. Comme les EAJE, ils accompagnent à la parentalité.

Objectifs

- Promouvoir l'importance de la place des parents dans les structures.
- Créer les conditions de la participation du parent (père et /ou mère) en favorisant les échanges entre modes d'accueil (assistants maternels et EAJE) et parents.

Actions

- Poursuivre le travail initié lors de la réunion des réseaux des directrices sur le thème de la parentalité. Mettre les actions recensées sur www.mon-enfant.fr
- Ouvrir le réseau des directrices à l'éducation nationale
- Mettre en valeur les actions « parentalité » réalisées par les assistants maternels.
- Poursuivre l'inscription des EAJE et des RAM dans le réseau parentalité.

Moyens et dispositifs

Mobilisation d'un groupe de travail
Fonds REAAP
Animateur parentalité

Partenaires associés

Caf, Cg, Msa
Éducation nationale
Ram
Structures petite enfance
Animateur parentalité
Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

À construire avec l'animateur parentalité

Indicateurs d'évaluation

Nombre de structures ayant mis en place un conseil de crèche et/ou qui propose une place significative des parents (rédaction d'un journal, atelier parentalité régulier...)

Nombre de projets développés dans le cadre du REAAP.

Déclinaison territoriale

Prioriser les territoires où l'accompagnement à la parentalité n'est pas développé (lien avec l'observatoire de la parentalité)

4 Promouvoir la continuité de l'accueil entre modes d'accueil et écoles

Pilote (s)

Caf de l'Ain
Éducation nationale

Contexte

Le passage à l'école maternelle est un moment significatif pour l'enfant et son (ses) parent (s). Il est important de construire des repères facilitateurs pour que celui-ci se passe le mieux possible. Compte tenu des bénéfices pour chacun, le lien entre professionnels de la petite enfance et éducation nationale est à construire.

Objectifs

- Promouvoir la continuité de l'accueil et la complémentarité entre modes d'accueil (assistants maternels et EAJE) et écoles
- Développer les projets passerelles dans les RAM et les EAJE
- Améliorer la qualité de l'accueil des 4-6 ans en accueils collectifs de mineurs (lien avec la thématique réussite et loisirs éducatifs)
- S'appuyer sur les expériences locales

Actions

- Mettre en place un groupe de travail réunissant modes d'accueil (RAM et EAJE), élus, éducation nationale pour définir un cadre départemental.
- Promouvoir ce cadre départemental auprès des acteurs locaux.

Moyens et dispositifs

Groupe de travail
Fonds CNAF

Partenaires associés

Caf, Cg, Msa
Éducation nationale, Ddcs
Modes d'accueil (RAM, EAJE, ACM)
Élus
Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

À partir de 2016

Indicateurs d'évaluation

Nombre de projets passerelles entre l'école et les RAM - EAJE
Nombre de projets spécifiques pour l'accueil des 4-6 ans en ACM

Déclinaison territoriale

Sur l'ensemble du département

1 Favoriser la création et la coordination des RAM pour accompagner les assistants maternels et les parents

Pilote (s) → Caf de l'Ain

Contexte →

Les Ram ont vocation, depuis leur création en 1989, d'accompagner la professionnalisation des Am, d'offrir de l'information aux familles et des temps de socialisation aux enfants. Actuellement, l'Ain compte 37 Ram, répartis de façon inéquitable sur le département. Le développement des Ram est à poursuivre.
Une fois le Ram créé, afin de lutter contre l'isolement des animatrices et pour développer leur professionnalisation, l'animation d'un Réseau semble l'outil pertinent.

Objectifs →

– Développer la professionnalisation des AM et l'information des familles

Actions →

- Poursuivre l'aide à la création de RAM, en 2010 il existe dans l'Ain 34 RAM (21 en 2005) concernant 58,2 % des assistants maternels
- créer un guide « création d'un ram » et/ou une plaquette départementale facilitant la connaissance des Ram.
- Poursuivre la création de nouveaux RAM sur des secteurs non favorisés.
- Poursuivre l'animation du réseau des RAM en proposant 3 rencontres annuelles.
- Proposer lors de ces journées des temps de formation en lien avec les axes du schéma.

Moyens et dispositifs

Réaliser des outils de communication

Organiser 3 journées de formation par an et une journée événementielle autour des Ram pendant la durée du schéma

Aider par des Fonds Caf (prestation service RAM et aide à l'investissement)

Aider par des financements à l'investissement Cg

Aider par des Fonds Msa (prestation service RAM et aide à l'équipement)

Partenaires associés

Caf, Cg, Msa, ram, élus

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

À partir de 2015

Indicateurs d'évaluation

Nombre de nouveaux Ram, nombre de journées de réseau réalisées et nombre de participants, nombre de participants à la journée Ram, réalisation du guide et de la plaquette départementale

Déclinaison territoriale

Création sur secteur non couvert

2 Poursuivre la mise en réseau des acteurs de la petite enfance (RAM, EAJE dont micro-crèches et assistants maternels)

Pilote (s) →

Caf de l'Ain
Conseil général de l'Ain

Contexte →

Depuis plusieurs années, le champ de la petite enfance est en constante mutation. Les évolutions en matière de réglementation, besoins des familles, gestion budgétaire et organisationnelle des équipements petite enfance complexifient l'environnement dans lequel exercent les acteurs de la petite enfance. Ces derniers expriment le besoin d'être soutenu dans leurs fonctions pour mieux appréhender ces changements, adapter leurs pratiques et pour certains d'entre eux, rompre un isolement géographique dans un souci d'amélioration constante de la qualité du service proposé.

Objectifs →

- Accompagner l'ensemble des professionnels de la petite enfance dans l'exercice de leurs fonctions par l'organisation de temps d'échanges, de partage d'information, de réflexion, et de formation.
- Développer les pratiques de mutualisation d'expériences et de ressources entre professionnels et structures petite enfance

Actions →

- Poursuivre l'animation des réseaux existants (RAM et EAJE) en proposant pour chacun 3 rencontres annuelles (voir pour les RAM la fiche correspondante)
- Articuler à ces réseaux, des temps d'animation de réseaux dédiés aux problématiques spécifiques des référents techniques en micro-crèche et des assistants maternels
- Développer des temps de formation adaptés à chaque acteur de la petite enfance (responsable d'EAJE, référent technique micro-crèche, animateur RAM, assistant maternel) et le cas échéant, initier des groupes d'analyse de la pratique.
- Définir des indicateurs pouvant permettre au Département d'avoir une vue globale.

Moyens et dispositifs

Fonction d'animation des réseaux par les partenaires institutionnels

Financement de journées de formation / et éventuellement d'intervenants extérieurs

Partenaires associés

Caf / Cg/ Msa/ RAM/ EAJE/ Assistants maternels + experts suivant les thèmes abordés

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

À partir de 2015

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de regroupements proposés aux acteurs de la petite enfance (réunion de réseau et journée thématique) et nombre de participants par catégorie d'acteur
- Nombre de formations proposées aux acteurs de la petite enfance et nombre de participants par catégorie d'acteur
- Nombre de projets et/ou d'outils mutualisés entre acteurs de la petite enfance

Déclinaison territoriale

Sur l'ensemble du département, en portant une attention particulière aux professionnels et/ou structures isolés (assistants maternels dont le territoire n'est pas couvert par un RAM ou structure petite enfance isolée sur son territoire)

1 Valoriser le travail des assistants maternels pour favoriser la reconnaissance sociale de ces professionnels

Pilote (s) → Conseil général de l'Ain

Contexte →

Les assistants maternels représentent le premier mode d'accueil dans l'Ain. Les 5 500 assistants maternels du département proposent 19 000 places d'accueil. En 2012, dans l'Ain on compte environ 20 assistants maternels en activité pour 100 enfants de moins de 3 ans (14 assistants maternels en activité pour 100 enfants de moins de 3 ans en France métropolitaine).

En 2011, dans le cadre du précédent schéma, une enquête a été menée auprès de plus de 500 assistants maternels. Le but de cette enquête téléphonique était de connaître leurs conditions de travail et leurs difficultés éventuelles. La principale difficulté rencontrée par ces professionnels, dans le cadre de leur profession, est le manque de reconnaissance sociale.

La profession d'assistant maternel a beaucoup évolué ces dernières années. En outre, les RAM sont des outils permettant d'accompagner les assistants maternels dans ce mouvement de professionnalisation. Mais ce métier réalisé à domicile est toujours associé à des représentations anciennes. Le métier apparaît aux yeux de certains comme une activité réalisée par défaut, qui n'est pas vraiment « une profession ». La « nounou » laisse peu à peu place à l'assistant maternel, mais certaines idées persistent.

Il convient d'actualiser ces représentations.

Objectifs →

– Réaffirmer l'activité d'assistant maternel comme un vrai métier. Ce travail est à réaliser auprès des parents et des professionnels de la petite enfance

Actions

- Poursuivre l'écriture de la lettre des assistants maternels, revue destinée à l'ensemble des assistants maternels, en incluant des RAM et assistants maternels dans le comité de rédaction. Ce comité de rédaction élargi a été lancé en 2014.
- Réfléchir à une ou plusieurs journées départementales à destination des assistants maternels

Moyens et dispositifs

Lettre des assistants maternels : poursuite de l'action menée

Réflexion sur la journée : mise en place d'un groupe de travail réunissant Caf, Cg, Msa, RAM et assistants maternels, Élus et parents

Partenaires associés

Caf, Cg, Msa

RAM et assistants maternels, FEPEM

Élus et parents

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

À partir de 2016

Indicateurs d'évaluation

Pourcentage d'assistants maternels non couverts par un RAM entre 2014 et 2020 et réalisation d'une journée

Déclinaison territoriale

Sur l'ensemble du département et en particulier les territoires sans RAM

2 Promouvoir l'information des familles sur les modes d'accueil

Pilote (s) → Caf de l'Ain

Contexte →

Les parents doivent trouver un mode de garde mais également comprendre le rôle de chacun des acteurs de la petite enfance.
Les acteurs de la petite enfance sont nombreux. L'identification de leur rôle n'est pas aisée pour les parents. Il convient de poursuivre le travail d'information effectué auprès des parents.
De plus, il est nécessaire de les aider dans la recherche de leur mode de garde.

Objectifs →

– Informer les parents et faciliter leurs démarches, éviter que la recherche d'un mode de garde ne soit complexe.

Actions →

– Analyser l'utilisation des différentes fonctionnalités (disponibilité).
– Poursuivre le travail d'information sur le rôle des acteurs de la petite enfance et la promotion du site www.mon-enfant.fr, outil de recherche présentant l'offre d'accueil sur un territoire.
– Réfléchir à des modalités permettant de recenser de façon fiable les disponibilités et des spécificités relatives à l'accueil (horaires, enfant allergique...).
– Renforcer la cohérence entre les informations données par les institutions (site internet et plaquette notamment)

Moyens et dispositifs

Poursuivre les actions menées sur ww.mon-enfant.fr
Mettre en place un groupe de travail sur les autres actions

Partenaires associés

Caf, Cg, Msa
Assistants maternels, RAM et parents
Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

À partir de 2017

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'assistants maternels figurant sur le site www.mon-enfant.fr entre 2015 et 2020
Pages internet sur la thématique réorganisées entre 2015 et 2020
Plaquettes ou documents produits

Déclinaison territoriale

Sur l'ensemble du territoire

PARENTALITÉ

Sommaire

1• **Reconnaître les parents** comme premiers acteurs de leur devenir familial

2• **Accompagner les acteurs** de la parentalité

3• **Agir en prévention** pour soutenir la parentalité

4• **Analyser l'adéquation** entre les besoins et l'offre pour alimenter les pratiques locales

Pilote : **Caf de l'Ain**
Copilote : **Conseil général de l'Ain**

PARENTALITÉ

Sommaire

1• Reconnaître les parents comme premiers acteurs de leur devenir familial

Action 1 : Promouvoir l'information auprès des parents
Action 2 : Favoriser la participation des parents dans le développement des actions
Action 3 : Favoriser une implication active des parents dans les processus décisionnels

2• Accompagner les acteurs de la parentalité

Action 1 : Promouvoir l'information auprès des acteurs de la parentalité
Action 2 : Soutenir les initiatives des acteurs locaux
Action 3 : Développer la mise en réseau locale et départementale des acteurs de la parentalité

3• Agir en prévention pour soutenir la parentalité

Action 1 : Favoriser le développement d'actions collectives de prévention
Action 2 : Soutenir le lien familial et agir dans l'intérêt de l'enfant

4• Analyser l'adéquation entre les besoins et l'offre pour alimenter les pratiques locales

Action 1 : Créer un observatoire pour agir au côté des acteurs de la parentalité
Action 2 : Identifier des problématiques spécifiques comme fil rouge de la politique commune
Action 3 : Partager l'analyse avec les acteurs pour une évolution des pratiques locales

PARENTALITÉ

INTRODUCTION

Préfigurateur des politiques concertées en matière de parentalité, le Comité départemental de soutien à la parentalité (CDSP) a été installé en 2012 dans le département de l'Ain. Présidé par le Préfet et coprésidé par la Caf, ce comité a été chargé de piloter l'axe parentalité du Schéma départemental des actions éducatives (SDAE) et a eu pour vocation le développement de la lisibilité des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale, la connaissance et l'échange entre les acteurs de la parentalité ainsi que la concertation institutionnelle pour mieux répondre aux besoins des familles et des territoires.

Cela s'est traduit par la définition d'objectifs opérationnels :

• Identifier les besoins, adapter les réponses, prioriser les actions.
• Accompagner les porteurs de projet, développer et renouveler les acteurs de la parentalité.
• Favoriser la communication sur la politique parentalité et la connaissance des dispositifs existants auprès des professionnels, des élus et des familles.
• Évaluer les politiques conduites au titre de la parentalité et les projets pour permettre leur adaptation et en mesurer l'efficience.

Ces orientations s'appuyaient sur des dispositifs mis en œuvre par les institutions signataires du SDAE tels que le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents –REAAP, (plus de 3 600 bénéficiaires chaque année), la médiation familiale, l'animation collective familles dans les centres sociaux (près de la totalité des centres sociaux de l'Ain), les actions collectives portées par la Caf et le Conseil général,

Dans le cadre du bilan du SDAE, les grandes problématiques liées à la parentalité ont été identifiées et ont fait l'objet d'une définition d'axes stratégiques qui intègrent donc le nouveau Schéma départemental des actions éducatives et des services aux familles (SDAESF) :

• Reconnaître les parents comme premiers acteurs de leur devenir familial
• Accompagner les acteurs de la parentalité
• Agir en prévention pour soutenir la parentalité
• Analyser l'adéquation entre les besoins et l'offre pour alimenter les pratiques locales

Ces axes se déclinent en fiches actions qui seront mises en œuvre de manière concertée avec les partenaires dans le cadre de la Commission départementale de soutien à la Parentalité qui est désormais pilotée par la Caf, et copilotée par le Conseil général et qui réunit, outre l'ensemble des signataires du SDAESF, l'Udaf de l'Ain, la Fédération des Œuvres laïques et la Fédération des centres sociaux.

L'introduction au nouveau schéma départemental des actions éducatives et des services aux familles insiste sur le renforcement de la mise en cohérence de l'ensemble des orientations stratégiques sur les 4 axes de la petite enfance, de la parentalité, de la réussite et des loisirs éducatifs, de la citoyenneté.
La force de ce nouveau schéma tient par conséquent à la préoccupation constante de lier les actions entre elles, grâce à un partenariat fort impliquant chaque institution concernée dans la recherche de la cohérence souhaitée entre des actions relevant de politiques publiques connexes. L'un des points centraux de cette mise en cohérence concerne l'harmonisation des actions en direction des différents publics visés par le schéma. Le schéma cible des actions en direction des enfants et des jeunes, et des actions en direction des parents et des familles. Toutes les formes d'implication croisée entre les actions au bénéfice concerté des enfants, et des jeunes, ainsi que de leurs parents devront donc être systématiquement recherchées. Les parents doivent en effet être considérés comme « utilisateurs indirects » dans les axes autres que ceux dont ils sont la cible directe sous la forme des actions de soutien à la parentalité, puisqu'il est fréquent de constater que des actions en direction des enfants et des jeunes voient leurs effets démultipliés lorsque leurs parents y sont associés et qu'ils en comprennent les enjeux, dans une perspective de coéducation.
La question de la parentalité est ainsi très clairement concernée dans plusieurs orientations des 3 autres axes.

À titre d'exemples :
Axe « Petite Enfance » :
- 1.1 : Promouvoir l'information auprès des parents
- 1.2 : Favoriser la participation des parents dans le développement des actions
- 1.3 : Favoriser une implication active des parents dans les processus décisionnels
- 3.1 : Favoriser le développement d'actions collectives de prévention
- 3.2 : Soutenir le lien familial et agir dans l'intérêt de l'enfant

Axe « Citoyenneté » :
- 1.3: Renforcer la prévention et la responsabilisation des jeunes en matière de santé
- 2.1 : Soutenir la mobilité locale des jeunes sur leurs territoires de vie
- 3.1 : Favoriser la place des jeunes dans l'espace public

Axe « Réussite et loisirs éducatifs » :
- 1.3 : Favoriser l'accès des publics éloignés aux loisirs éducatifs
- 2.1 : Accompagner les usages du numérique
- 2.2 : Développer le lien école/familles pour favoriser la réussite des publics fragilisés
- 2.3 : Développer les actions préventives en matière de lutte contre le décrochage scolaire
- 3.2 : Rendre possibles les parcours dans l'accès à l'offre pour tous

1 Promouvoir l'information auprès des parents

Pilote (s) → Caf de l'Ain

Contexte →

Le manque d'information et le manque de lisibilité de l'offre parentalité est l'une des premières difficultés auxquelles peuvent être confrontés les parents. Le rapport de la cour des comptes en 2009 pointait que « l'organisation d'une information de proximité répondant aux besoins des parents, notamment ceux en difficulté demeure à construire ».
Actuellement, les actions parentalité et l'information en découlant sont pensées par les institutions et les acteurs sans forcément de réelles réflexions sur la compréhension de l'information par les familles.

Objectifs →

- Développer une information spécifique sur la parentalité à l'intention des parents, et notamment ceux en difficulté,
- Développer l'accès à l'information pour permettre le recours aux services,
- Capitaliser et coordonner l'information.

Actions →

- Diffuser l'information sur les actions existantes à certains moments clefs de la vie familiale : naissance (accompagnement PMI, Laep, aide à domicile...), entrée en 6e (Clas), séparation (médiation familiale)...,
- Créer un espace internet recensant les dispositifs et les actions existants, mettre en place un espace de partage (facebook ou autre), permettant de mettre en valeur les actions et favoriser les échanges,
- Utiliser les relais d'information existants pour diffuser l'information : Caf, Conseil général (MDS, PAS, CPEF), Msa, structures en lien avec les parents pour mettre à disposition des informations sur la parentalité (modes d'accueil de la petite enfance, écoles...)

Moyens et dispositifs

Création d'un site internet dédié (mon-enfant.fr)

– développement d'un mailing parents

– utilisation des supports d'information institutionnels pour valoriser les actions existantes : vies de famille, magazine du Conseil général de l'Ain

– mettre en place un réseau d'information de proximité en s'appuyant sur les structures de proximité

Partenaires associés

Msa, Caf, Cg, éducation nationale, Udaf, fédération des centres sociaux, fédérations d'éducation populaire, association de parents d'élèves, LAEP, RAM et EAJE…

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

2014 : réflexion sur les attentes des institutions en termes d'information et les différents moyens à développer en direction des familles

2015 : mise en place du site internet en direction des parents et structuration d'un réseau d'information de proximité

2016 : mise en place des mailings en direction des parents

Indicateurs d'évaluation

– Nombre de parents (double compte possible) destinataires de l'information,

– Écoute client Caf sur la connaissance des actions parentalité,

– Nombre de contacts internet,

– Évolution de la fréquentation des actions parentalité

2 Favoriser la participation des parents dans le développement des actions

Pilote (s) → Caf de l'Ain

Contexte →

Le REAAP affirme le principe de participation des parents à l'élaboration et à l'évaluation des actions qui leur sont destinées ou pour lesquelles ils devraient être les premiers acteurs. Cette question de la participation est fondamentale car elle opère une conception d'intervention qui non seulement considère que les actions doivent être conçues avec les parents mais également qui considère que les publics concernés possèdent une fonction d'expertise qui doit contribuer à l'élaboration des orientations des établissements et des politiques.

Le Département et la Caf de l'Ain favorisent une approche de DSL – développement social local – dans le cadre des actions collectives mises en place de façon conjointe (validation par l'instance ISIC – Intervention Sociale d'Intérêt Collectif -). Cette approche DSL soutient la participation active des parents dans la construction / le développement d'actions les concernant.

Objectifs →

- Donner une réelle place aux parents non seulement dans la conduite des actions parentalité mais aussi dans la définition des orientations de ce domaine au sein des établissements du jeune enfant mais aussi dans les autres établissements abordant les questions liées à l'exercice de la parentalité : centres sociaux, accueils de loisirs, laep…
- Créer les conditions permettant aux parents de participer directement au processus d'élaboration des politiques départementales au titre de la parentalité

Actions →

- Former les professionnels aux approches participatives liées à la conduite des actions parentalité,
- Donner une place plus importante aux parents dans les dispositifs d'accompagnement à la scolarité,
- Permettre aux parents de participer aux orientations des établissements dans le domaine de la parentalité sous forme de consultation en en faisant un critère de validation des projets,
- Promouvoir davantage le REAAP auprès des réseaux touchant directement les parents : école, sou des écoles, associations de parents d'élèves, Ccas afin de favoriser le développement d'actions impliquant des parents,
- Accompagner les porteurs dans l'élaboration de leur projet et dans la place qui est donnée aux parents,
- Soutenir prioritairement les actions portées par les parents,
- Intégrer les parents aux propositions de formation mais aussi proposer des formations spécifiques à l'intention des parents,
- Favoriser le développement d'université populaire de parents ou ce type de projet.

Moyens et dispositifs

Appels à projet notamment REAAP
Prestation de service ACF
Plan de formation du SDAE
Communication auprès des acteurs parentalité et des parents
Poursuite de la mise en réseau des acteurs parentalité et des EAJE
Réseaux à constituer et constitués

Partenaires associés

Caf, Cg, Msa, Ddcs
Udaf, Centres sociaux, Établissement d'accueil du jeune enfant, associations de parents d'élèves, fédérations d'éducation populaire…
Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

2017

Indicateurs d'évaluation

– Évolution du nombre d'actions où des parents sont associés à :
- la réflexion concernant les besoins du territoire,
- la construction de l'action,
- la mise en œuvre de l'action,
- l'évaluation de l'action.

Déclinaison territoriale

Ensemble du département

3 Favoriser une implication active des parents dans les processus décisionnels

Pilote (s) → Caf de l'Ain

Contexte →

Impliquer les parents passe d'abord par une bonne information, puis par la possibilité pour ces derniers de prendre une place dans la construction d'actions les concernant. Pour aller plus loin, il est essentiel de leur laisser la possibilité de s'impliquer dans les processus décisionnels. Actuellement, peu de places leur sont accordées. Les décisions sont prises par les institutionnels, sans données objectives (observatoire), et sans retour et implication de parents.
L'exemple des centres sociaux peut ici être mis en valeur. En effet, les habitants, et a fortiori les parents, s'y impliquent fortement dans la définition des projets ainsi que dans les orientations globales des structures, notamment via l'agrément « animation collective familles » délivré par la Caf.

Objectifs →

– Permettre aux parents de s'impliquer au-delà de la construction d'actions, mais en donnant leur avis et en participant aux décisions les concernant

Actions →

– Associer dans les instances de décision départementales et locales des représentants de parents, en s'inspirant de la gouvernance réalisée dans les centres sociaux.

Moyens et dispositifs

Moyens de communication

Partenaires associés

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

À partir de 2018

Indicateurs d'évaluation

– Nombre de parents impliqués dans les instances décisionnelles

Déclinaison territoriale

Sur l'ensemble du département

1 Promouvoir l'information auprès des acteurs de la parentalité

Pilote (s) → Caf de l'Ain

Contexte →

Les acteurs de la parentalité se sentent souvent isolés sur leur territoire d'intervention. Ils reçoivent peu d'informations sur l'évolution des besoins, les possibilités d'accompagnement, sur les actions innovantes mises en place, sur les réseaux existants, ou encore concernant des apports théoriques autour de la parentalité.
La mise en réseau des acteurs passe également par une diffusion de l'information partagée.

Objectifs →

– Capitaliser et coordonner l'information
– Favoriser la connaissance par les acteurs locaux des :
  - théories de la famille et des modalités d'accompagnement / de démarches participatives des familles,
  - besoins des familles au niveau local et départemental,
  - possibilités d'accompagnement méthodologique,
  - actions innovantes mises en place sur le département de l'Ain ou ailleurs,
  - réseaux existants.
– Favoriser la connaissance des professionnels de la petite enfance et de la protection de l'enfance des actions d'accompagnement à la parentalité du droit commun.

Actions →

– Construire une communication institutionnelle adaptée permettant une meilleure lisibilité des approches, des dispositifs et actions développées dans le cadre de la parentalité
– Proposer des formations permettant aux professionnels d'alimenter leurs pratiques avec des échanges d'expériences et des apports théoriques
– Diffuser largement les appels à projets parentalité (REAAP, Clas...),
– Remettre en place les lettres d'information diffusées régulièrement par mail auprès des acteurs locaux.

Moyens et dispositifs

- Développer les mailings d'information structurés
- Se servir du plan de formation du schéma départemental des actions éducatives,
- S'appuyer sur les réseaux existants pour diffuser de l'information,
- Construire un relais institutionnel permettant de faire connaître l'existant et les pratiques,
- Développer la parentalité dans mon enfant.fr (espace internet)
- Animer le réseau parentalité Caf Cg,
- Mettre en place une journée de rencontre départementale tous les deux ans

Partenaires associés

Institutions signataires du SDAESF

Tous les acteurs parentalité

Calendrier

2014 : réflexion sur les attentes des institutions en termes d'information et les différents moyens à développer

2015 : mise en œuvre des mailings et des informations en direction des réseaux existants, de manière structurée et régulière

2016 : mise en place d'une rencontre départementale (puis 2018)

Indicateurs d'évaluation

- Régularité des mailings et lettres d'information diffusés aux acteurs, satisfaction des acteurs parentalité sur les informations reçues,
- Mise en place effective d'une rencontre départementale en 2016, satisfaction des participants,
- Formation SDAE parentalité : nombre de jours annuels, nombre de professionnels différents formés chaque année, satisfaction des participants,
- Fréquentation du site internet mon-enfant.fr

Déclinaison territoriale

Sur l'ensemble du département

2 Soutenir les initiatives des acteurs locaux

Pilote (s) → Caf de l'Ain

Contexte →

Les professionnels intervenant au titre de la parentalité ne possèdent pas toujours les ressources nécessaires à l'analyse des besoins et au développement des projets. Ils sont parfois perdus en matière de méthodologie à mettre en œuvre. Ils sont isolés sur leur territoire, sans réel réseau de soutien. Les acteurs ont besoin d'être soutenus dans les initiatives locales.

Objectifs →

- Accompagner l'ensemble des professionnels de la parentalité dans la mise en place d'actions adaptées aux besoins des familles et des territoires,
- Proposer des outils d'accompagnement facilitant le développement d'actions parentalité

Actions →

- Proposer un accompagnement méthodologique, sur site, par l'animateur réseau parentalité Caf / Cg. Cet accompagnement peut se traduire de différentes manières : accompagnement sur les besoins des familles et du territoire, accompagnement méthodologique sur la construction d'une action, accompagnement sur la mise en œuvre ou sur l'évaluation...
- Mettre à disposition des ressources par la diffusion d'information sur le champ de la parentalité (Parents dans l'Ain, site institutionnel, Info parentalité) permettant la connaissance de l'existant, l'échange d'expériences...
- Organiser des temps de rencontre départementaux : journée départementale, échange thématique permettant de problématiser certains aspects de leur intervention et de construire des réponses nouvelles,
- Mise en valeur des actions au titre de la parentalité dans les espaces de communication institutionnelle : espace Caf, vies de famille, magazine du Conseil général, Interaction mais aussi la presse départementale et locale.

Moyens et dispositifs

– Service communication des institutions du SDAESF
– Animateur du réseau parentalité Caf / Cg

Partenaires associés

Caf / Cg/ Msa/ Ddcs
Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

Mise en œuvre sur toute la période du schéma

Indicateurs d'évaluation

– Nombre de journées organisées (à l'échelle locale et à l'échelle départementale)
– Nombre de numéros Parents dans l'Ain, Info parentalité (ressources nationales compilées sur le domaine de la parentalité)
– Type d'outils développés en soutien aux acteurs parentalité
– Nombre et type d'accompagnements terrain réalisés par l'animateur de réseau parentalité
– Évolution du nombre d'actions parentalité, notamment sur des territoires actuellement dépourvus

Déclinaison territoriale

Ensemble du département en portant une attention particulière aux professionnels et/ou structures isolés

3 Développer la mise en réseau locale et départementale des acteurs de la parentalité

Pilote (s) → Conseil général de l'Ain

Contexte →

Le rapport de la cour des comptes de 2009 pointe que, « sur un même territoire », le manque de coordination des acteurs et les initiatives dispersées des collectivités territoriales favorisent ici, la prolifération, ailleurs l'absence d'offre de telle ou telle démarche. Afin de mobiliser les énergies et coordonner sur un territoire le développement des actions parentalité, le soutien et le développement des travaux en réseau par territoire est à soutenir et à impulser. Les réseaux « parentalité Côtière » et « parentalité Châtillon-sur-Chalaronne » existent déjà mais ont besoin d'être soutenus. D'autres territoires mériteraient d'être accompagnés pour constituer un réseau d'acteurs autour de la parentalité.
À l'échelle départementale, la logique de travail en réseau doit être poursuivie pour soutenir et accompagner certaines actions spécifiques : laep et animation de salle d'attente de consultation de jeunes enfants en PMI. Au cours de la mise en œuvre du schéma, devra être étudiée la constitution de nouveaux réseaux en fonction des problématiques repérées suite à la mise en place de l'observatoire.

Objectifs →

– Favoriser la mise en réseau à l'échelle locale et départementale des acteurs de la parentalité afin d'adapter l'offre aux besoins identifiés, d'assurer une coordination des actions, de partager les expériences et les questionnements dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité.

Actions →

- Accompagner les réseaux parentalité existants (Côtière, Châtillon-sur-Chalaronne) et étudier avec les collectivités locales existantes l'émergence de nouveaux réseaux en s'appuyant en particulier sur l'existence de PEL ayant un axe parentalité
- Animer et soutenir les réseaux spécifiques Laep et animation de salle d'attente de consultation de PMI
- Organiser des rencontres départementales sur des thématiques spécifiques ayant fait l'objet d'une validation par le SDAESF, s'appuyant sur les résultats de l'observatoire
- Poursuivre l'inscription des EAJE et des RAM dans les réseaux parentalité existants

Moyens et dispositifs

- Animateur réseau parentalité Caf / Cg en soutien à la constitution et l'animation des réseaux, et à l'organisation de rencontres départementales
- Convention spécifique Caf Conseil général dans le cadre du CEJ sur la parentalité et moyens afférents,
- Moyens financiers pour la mise en place de rencontres départementales

Partenaires associés

Caf, Cg, Msa, Ddcs, élus
Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

Poursuite des réseaux existants
2016 : mise en place d'une première rencontre départementale (une tous les deux ans)
2017 : construction de nouveaux réseaux

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de réseaux nouveaux constitués
- Réalisation effective d'une rencontre départementale tous les deux ans
- Nombre de rencontres annuelles des réseaux LAEP et animations de salle d'attente de consultation de jeunes enfants
- Analyse du fonctionnement des réseaux locaux tels que Côtière et Châtillon-sur-Chalaronne

Déclinaison territoriale

Progressivement sur l'ensemble du département, trouver des articulations locales dans l'organisation des réseaux petite enfance, jeunesse et parentalité

1 Favoriser le développement d'actions collectives de prévention

Pilote (s) → Conseil général de l'Ain

Contexte →

Chaque institution développe des actions de prévention individuelle auprès des familles et des enfants, notamment la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil général (via des accompagnements au bureau, à domicile, en permanence, en consultations...).

Nous savons pertinemment qu'il est nécessaire d'allier à l'accompagnement individuel, des actions collectives. Ceci est complémentaire et permet d'agir en amont, en prévention précoce.

L'instance ISIC, instance pilotée par le Département et la Caf, est un espace primordial qu'il faut conserver, voire renforcer pour développer des actions de prévention sur l'ensemble du département de l'Ain.

Deux problématiques sont d'ores et déjà identifiées où les actions de prévention sont essentielles :

<u>Le soutien à la relation parents enfants</u>

Les Laep et les animations de salle d'attente de consultation de PMI sont des espaces de prévention qui jouent un rôle important dans la socialisation et le soutien de la relation parents enfants. Certains territoires du département sont dépourvus de laep ou d'animation de salle d'attente de consultation de jeunes enfants alors que certains critères (précarité, situation monoparentalité, taux d'activité) laissent présumer que ce type de réponse serait complémentaire à l'existant.

D'autres actions collectives sont mises en place pour soutenir la relation parents – enfants.

<u>Troubles du langage et parentalité</u>

Lors de l'élaboration des projets de service, de nombreux territoires ont constaté l'augmentation des troubles du langage et les difficultés d'apprentissage chez les enfants, associés à des troubles de la parentalité.

Ceci se traduit par des difficultés rencontrées par les enfants dues à un manque de stimulation familiale, se traduisant dans le langage mais aussi dans la motricité. Certains territoires sont plus touchés que d'autres.

Actuellement, beaucoup d'actions ont été mises en place sur le secteur de Nantua / Oyonnax sur cette problématique, et montrent l'intérêt d'agir en prévention.

Objectifs →

- Développer des actions collectives de prévention,
- Assurer une meilleure couverture du département,
- Lutter contre l'isolement des familles,
- Prévenir les troubles de la relation parents enfants,
- Réduire les situations de protection de l'enfance.

Actions

- Renforcer le poids de l'instance ISIC et les moyens accordés,
- Favoriser le développement d'actions permettant d'améliorer la relation parents – enfants (LAEP, animation salle d'attente de consultations de jeunes enfants, actions autour du jeu et du langage...),
- Valoriser les actions collectives de prévention,
- Communiquer auprès des professionnels des institutions sur l'intérêt d'agir en prévention,
- Analyser les disparités territoriales pour développer des actions spécifiques.

Moyens et dispositifs

- Enveloppes financières complémentaires pour l'instance ISIC
- Convention Caf / Cg parentalité
- Communication autour de l'instance ISIC
- Soutien de l'observatoire parentalité
- Aide au démarrage LAEP
- Prestations de service Laep Caf / Msa
- Mise à disposition de personnels
- Aide financière au développement des animations de salle d'attente de consultation de jeunes enfants
- Formations mises en place et rencontres de réseaux

Partenaires associés

Caf, Msa, Cg et autres partenaires en lien aux actions développées
Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

2015 - 2019

Indicateurs d'évaluation

- Évolution du nombre de projets présentés en instance ISIC
- Évolution de l'enveloppe budgétaire de l'instance ISIC
- Évolution des actions collectives de prévention
- Évolution du nombre de LAEP et d'animations de salle d'attente de consultation de jeunes enfants
- Développement de LAEP et d'animation de salle d'attente de consultation de jeunes enfants en dehors de Bourg-en-Bresse, sur des territoires fragiles
- Évolution de la fréquentation des LAEP
- Satisfaction des usagers des LAEP ou des animations

Déclinaison territoriale

Analyse des disparités territoriales en matière d'actions collectives de prévention

2 Soutenir le lien familial et agir dans l'intérêt de l'enfant

Pilote (s) Copilote

Caf de l'Ain
Msa Ain-Rhône

Contexte

Plusieurs constats sont faits : déclin du mariage au profit de la cohabitation et de l'union libre, augmentation des divorces et des séparations, augmentation des recompositions familiales...
Le contentieux familial représente 65 % des contentieux des tribunaux de Grande Instance. Six divorces sur dix incluent un enfant mineur. L'autorité parentale conjointe est l'objet de nombreux malentendus et de conflits. Autant de situations qui peuvent justifier le recours à la médiation familiale en vue de restaurer ou préserver les liens familiaux malgré la séparation, les changements familiaux dans le but d'aménager des accords durables permettant de respecter les positions de chacun et de préserver l'intérêt des enfants concernés.
Agir en prévention c'est également accompagner les couples qui ne sont pas encore en conflit, mais en cours de séparation. Accompagner la séparation permet d'assurer un équilibre familial nécessaire au bien-être des enfants.
Ainsi, il semble nécessaire de soutenir le lien familial dans l'intérêt de l'enfant.

Objectifs

- Améliorer le recours à la médiation familiale comme mode de gestion des conflits, et sur l'ensemble du territoire départemental,
- Développer une offre cohérente et structurée permettant d'accompagner les familles dans les situations de séparation,
- Soutenir le développement d'espace de rencontre ou de solution tiers permettant le maintien des liens parents enfants
- Permettre l'accès aux espaces de rencontre sur l'ensemble du territoire départemental,
- Développer d'autres formes d'accompagnement notamment pour les parents en conflit mais pas encore séparés

Actions

- Généraliser l'information sur la médiation familiale dans les situations de séparation auprès des allocataires Caf, justice.
- Promouvoir l'information sur la médiation familiale auprès des familles et des professionnels des territoires ruraux.
- Inscrire l'offre de médiation dans une offre plus complète d'accompagnement des situations de séparation et mieux articuler cette offre avec les propositions d'actions au titre de la parentalité.
- Étudier les possibilités de développement de réponses nouvelles pour soutenir le lien familial en cas de conflit sans séparation.
- Étudier les possibilités de développement de réponses nouvelles pour favoriser le maintien des liens parents enfants malgré les situations de séparations.
- Asseoir le financement et le fonctionnement de la médiation familiale et de l'espace rencontre, développer de nouveaux lieux.

Moyens et dispositifs

- Création d'une prestation de service Caf espace rencontre et application d'un cahier des charges spécifique
- Prestation de service Caf, Msa
- Fonds propres Msa
- Mobilisation des travailleurs sociaux pour développer l'information
- Étude de la place des conseillères conjugales et familiales en CPEF dans l'accompagnement des situations de conflit sans séparation

Partenaires associés

Caf, Msa, Justice, associations de médiation, Cg

Calendrier

2015 - 2020

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de médiations familiales / nombre de situations de séparation
- Nombre de visites médiatisées.

Déclinaison territoriale

- Assurer une meilleure couverture de l'offre médiation familiale en particulier sur le Pays de Gex et la Bresse
- Développer l'accès à la médiation familiale notamment dans les secteurs ruraux
- Développer l'offre espace rencontre sur le territoire Bellegardien

1 **Créer un observatoire de la parentalité** pour agir aux côtés des acteurs de la parentalité

Pilote (s) → Caf de l'Ain

Contexte →

Au cours des quarante dernières années, les familles se sont diversifiées (augmentation du nombre de familles monoparentales, développement des familles recomposées et des familles homoparentales...) faisant naître une pluralité de réalités en termes d'exercice de la parentalité et ainsi des besoins différents. Nous savons également que les besoins des familles sont très différents en fonction des contextes familiaux et des ressources des territoires. Pour autant, nous n'avons pas d'analyse fine des besoins qui nous permette d'orienter nos politiques. De plus, les actions parentalité se développent dans un contexte de nécessaire proximité qui exige de connaître les réalités locales : économique, culturelle et sociologique.

Objectifs →

- Mieux sérier les besoins de familles et identifier des problématiques spécifiques.
- Recenser l'offre existante.
- Favoriser une approche descriptive et comparative des territoires afin de mieux comprendre les dynamiques sociales à l'œuvre et l'action publique locale qui y participe.
- Créer un espace de connaissance et de réflexion partagé entre acteurs de l'observatoire.
- Problématiser les besoins des familles pour mieux orienter nos politiques locales et départementales.

Actions →

- Mise en place d'un groupe de travail pour la construction de l'observatoire, piloté par l'animateur réseau parentalité Caf / Cg,
- État des lieux territorial et départemental (approche démographique, socio-économique, recensement des réponses existantes au titre de la parentalité),
- Croisement d'indicateurs nationaux et locaux retenus et détermination de critères dynamiques d'observation des territoires,
- Analyse partagée des réalités et besoins territoriaux (rencontre des acteurs de terrain, des familles porteurs de projets...),
- Mise en place de cartographies comparatives,
- Problématisation des besoins des familles en fonction des résultats de l'observatoire.

Moyens et dispositifs

L'animateur du réseau parentalité (Caf/Cg) assurera la création et le suivi de l'observatoire parentalité

Ressources statistiques et d'analyse : Bureau d'études et d'organisation Caf, Msa, Conseil général (PMI et protection de l'enfance), Éducation nationale, sollicitation CPAM.

Partenaires associés

Caf, Msa, Cg, Ddcs, Udaf, ARS, FDSC, Éducation nationale

Calendrier

2015 : structuration de l'observatoire (choix des indicateurs, recueil des informations...).

2016 : analyse territoriale des besoins des familles, sortie du premier « rapport » de l'observatoire territorial et départemental.

Entre 2017 et 2020 : remplissage annuel des données de l'observatoire, création d'un rapport de communication diffusable tous les deux ans.

Indicateurs d'évaluation

- Indicateurs choisis et complétés aux niveaux territorial, départemental et national.
- Analyse effective des indicateurs choisis dans une logique de problématisation.
- Soutien au territoire dans le développement de l'offre locale.
- Diffusion d'un document de communication en 2016 et tous les deux ans.

Déclinaison territoriale

Proposition de composition de groupes de travail (acteurs départementaux mais aussi locaux : responsables de MDS, conseillers de territoire, élus locaux) afin de décliner l'observatoire sur les territoires qui seront définis comme prioritaires.

Les actions parentalité sur le département

(Reaap, Clas, Laep, Actions collectives,...)

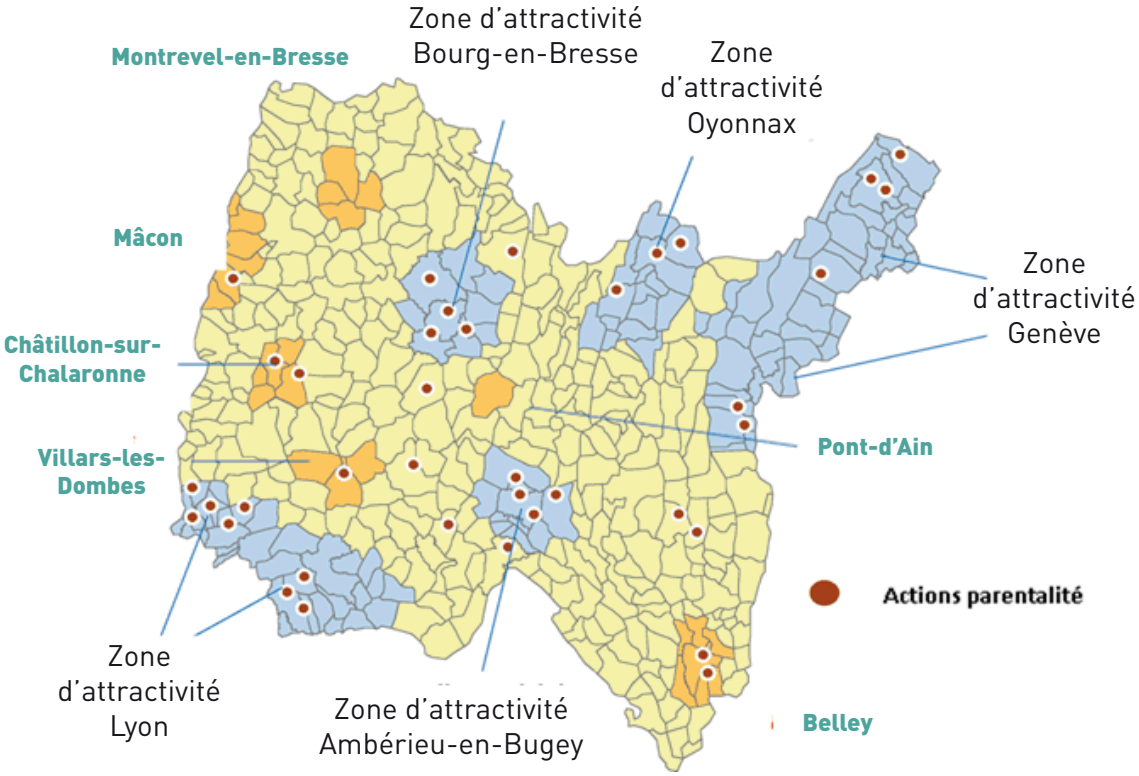

2 Identifier des problématiques spécifiques comme fil rouge de la politique commune

Pilote (s) → Caf de l'Ain

Contexte →

Actuellement, en l'absence d'observatoire et d'analyse précise de l'offre et des besoins en matière de parentalité, les politiques locales et départementales sont définies en fonction de ce que pensent les acteurs institutionnels et associatifs, sans réelle objectivité.
L'intérêt de la mise en place d'un observatoire est de problématiser les besoins des familles et ainsi mieux orienter nos politiques locales et départementales en fonction.

Objectifs →

- Développer une approche problématisée auprès des porteurs potentiels de projet pour favoriser une alliance pertinente entre dimensions théorique et pratique.
- Disposer de priorités objectivables en lien avec les besoins des familles et des territoires.

Actions →

- Faire ressortir de l'observatoire une analyse fine de l'offre parentalité et des besoins des familles,
- Identifier une ou des problématiques spécifiques liées à l'exercice de la parentalité et l'accompagner,
- S'appuyer sur ces problématiques identifiées pour construire l'information, les actions de formation, la rencontre départementale…
- Susciter le développement de réponse aux problématiques identifiées en définissant des orientations dans les appels à projets politique de la ville, REAAP, MIDELCA…

Moyens et dispositifs

Dispositifs existants et enveloppe parentalité

Comité départemental d'accompagnement à la parentalité

Développement d'une démarche participative pour que les acteurs partagent les données de l'observatoire et les problématiques repérées

Partenaires associés

Partenaires SDAESF

Acteurs parentalité

Calendrier

L'analyse des problématiques ne pourra se faire correctement qu'après la mise en place effective de l'observatoire. L'observatoire devant sortir des chiffres actualisés tous les deux ans, l'exercice d'analyse des problématiques sera renouvelé également tous les deux ans.

Indicateurs d'évaluation

– Identification des problématiques parentalité tous les deux ans
– Utilisation effective des problématiques repérées dans les politiques locales et départementales
– Connaissance des acteurs parentalité des problématiques repérées

Déclinaison territoriale

Accompagnement par l'animateur réseau parentalité sur l'ensemble du département et territoires prioritaires pour que les problématiques soient partagées par les acteurs

Réflexion sur des problématiques spécifiques par territoire

3 Partager avec les acteurs pour une évolution des pratiques locales

Pilote (s) → Caf de l'Ain

Contexte →

Créer un observatoire et en sortir des éléments quantitatifs et qualitatifs va nous permettre d'identifier des problématiques spécifiques, et nous alimenter pour construire une politique adaptée aux besoins. Pour autant, si l'on souhaite que ces constats, ces problématiques, ces analyses territoriales... permettent aux acteurs de la parentalité d'adapter les actions développées au plus près des besoins, il est nécessaire de faire vivre cet observatoire et de faire partager ce qu'il en ressort entre acteurs de la parentalité. Un vrai travail de communication et d'échange est à réaliser.

Objectifs →

- Faire vivre l'observatoire de la parentalité,
- Partager l'analyse et les problématiques entre acteurs institutionnels et associatifs afin de développer une politique locale et départementale cohérente,
- Adapter les actions en fonction des besoins des familles,
- Faire vivre une politique commune.

Actions →

- Réaliser une synthèse des données de l'observatoire,
- Animer des rencontres territoriales, sur la base des données de l'observatoire, permettant de l'alimenter par des informations qualitatives, et de partager les problématiques communes.

Moyens et dispositifs

Animateur réseau parentalité
Coût de communication

Partenaires associés

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

Après la réalisation d'une première plaquette sur l'observatoire. Première réunion 3e semestre 2016. Puis régulièrement tous les deux ans.

Indicateurs d'évaluation

- Existence d'une synthèse des données de l'observatoire tous les deux ans,
- Animation effective de réunions de partage de données, par territoire, tous les deux ans

Déclinaison territoriale

Rencontres territoriales

RÉUSSITE ET LOISIRS ÉDUCATIFS

Sommaire

1• **Soutenir** le développement et la mise en cohérence des loisirs éducatifs

2• **Favoriser** la réussite scolaire et éducative et **lutter** contre le décrochage scolaire

3• **Enrichir** l'offre et **développer** les pratiques culturelles et sportives

Pilote : **Éducation nationale**
Copilote : **Caf de l'Ain**

RÉUSSITE ET LOISIRS ÉDUCATIFS

Sommaire

1• Soutenir le développement et la mise en cohérence des loisirs éducatifs

Action 1 : Organiser la coordination départementale des loisirs éducatifs
Action 2 : Accompagner collégialement les acteurs (PEL, PEDT, CEJ...)
Action 3 : Favoriser l'accès des publics éloignés (PJJ, ACM...)

2• Favoriser la réussite scolaire et éducative et lutter contre le décrochage scolaire

Action 1 : Accompagner les usages du numérique
Action 2 : Développer le lien « école/familles » pour favoriser la réussite des publics fragilisés
Action 3 : Développer les actions préventives

3• Enrichir l'offre et développer les pratiques culturelles et sportives

Action 1 : Mobiliser et valoriser les ressources et les compétences pour une offre de qualité et diversifiée
Action 2 : Favoriser la construction de parcours individuels, en promouvant la mise en cohérence des propositions locales sur les différents temps de la vie (scolaire, périscolaire, extrascolaire).

RÉUSSITE ET LOISIRS ÉDUCATIFS

INTRODUCTION

« Transmettre nos valeurs essentielles, former des citoyens, apprendre le respect des autres, mettre une culture en partage. »

Ces actions énoncées par Mme Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lors de son audition par l'Observatoire de la Laïcité le 21 octobre 2014, seront omniprésentes au sein de l'axe Réussite et loisirs éducatifs.

Œuvrer pour la réussite éducative doit permettre l'accès de tous à l'éducation, aux loisirs, à la culture, et aux sports.

Construire en faveur des jeunes, une notion de parcours commune aux différents acteurs, devrait faciliter leur intégration dans la vie citoyenne et sociale.

Les objectifs de cet axe seront notamment :

• Favoriser une approche collective coordonnée de la politique globale des loisirs éducatifs en associant les différents acteurs.
• Renforcer la complémentarité et la cohérence entre les dispositifs éducatifs et scolaires. Le développement des actions proposées aura pour objet de faciliter l'implication des parents et de renforcer le lien école famille.
• Assurer une réelle continuité éducative entre la famille, l'école, le temps libre et les structures de loisirs dans une démarche de coéducation et de complémentarité des interventions.

1 Organiser un réseau départemental des loisirs éducatifs

Pilote (s)
Copilote

Ddcs de l'Ain
Caf de l'Ain

Contexte

L'évaluation du SDAE 2011-2014 a pointé :

- **la nécessité de mieux coordonner les axes différenciés « réussite éducative » et « loisirs éducatifs » dans un contexte de réforme des rythmes éducatifs. L'enjeu est d'appréhender les rythmes de l'enfant dans leur globalité afin de créer une continuité éducative entre le champ scolaire et péri ou extrascolaire et de promouvoir la réussite de l'enfant au travers tant de l'éducation formelle qu'informelle.**
- **l'Impact des politiques nationales et régionales qui brouillent, ce qui se passe au niveau départemental, notamment la lisibilité des complémentarités des différentes institutions.**
- **des inégalités d'accès aux loisirs éducatifs : besoin de favoriser l'accès aux territoires et aux publics « ayant le moins d'opportunités ».**
- **la multiplicité des formes et des acteurs des loisirs éducatifs, multiplicité des activités et des dispositifs. Parallèlement, la mise en place de certaines activités de loisirs peut manquer parfois de sens (manque de projet global), notamment avec la réforme des rythmes éducatifs.**

Il en ressort :

- **la nécessité de connaître cette diversité et de la coordonner pour pouvoir donner plus de sens et de cohérence.**
- **le besoin de prendre en compte l'évolution de la perception des loisirs éducatifs et de concourir à la reconnaissance de leur contribution à la réussite éducative, au côté de l'éducation nationale et des familles ; leur contribution auprès des publics dits en difficultés (cf. politique de la ville, décrochage scolaire...) ; une augmentation de la pratique de loisirs « non encadrés » par les jeunes (numérique) ; une reconnaissance de la contribution de ces loisirs, dans l'accompagnement à la parentalité.**

Objectifs

1/ Favoriser une approche collective coordonnée de la politique globale des loisirs éducatifs associant les différents acteurs

2/ Structurer ce réseau départemental :

- S'appuyer sur l'existant pour sensibiliser les acteurs locaux au sens des loisirs éducatifs et à leur contribution à la réussite éducative globale de l'enfant
- développer un programme de soutien et d'accompagnement (formations, forums, accompagnements individuels) à la mise en place des loisirs éducatifs, répondant aux besoins des territoires et des acteurs locaux

3/Organiser le partage de l'information concernant l'actualité du champ des loisirs éducatifs

4/Améliorer la lisibilité de l'action des acteurs institutionnels auprès des acteurs locaux (CL, associations, animateurs, ...)

Actions

1/ Organiser une instance de pilotage départementale permettant de coordonner les champs des loisirs éducatifs à partir du bilan et de l'expérience du précédent schéma.

- Composition et fonctionnement (définition des modalités décisionnelles, de participation et de régulation)
- Définition des objectifs (inciter à la démarche de projet et inciter à la formation), et des priorités (en termes de publics et de territoires)
- Échéanciers annuels : Veiller à rationaliser les temps de réunions et coordonner la périodicité des événements départementaux.
- Bilan et évaluations

2/ Initier des démarches de communication valorisant l'actualité du champ des loisirs éducatifs.

3/ Créer un outil spécifique pour

- capitaliser et mutualiser les expériences locales
- valoriser les complémentarités du soutien (technique et financier) accordé par chaque institution (selon le public et le territoire) dans le développement de loisirs éducatifs de qualité.

Moyens et dispositifs

- Moyens humains (temps dédié pour participer à des groupes de travail et réaliser puis assurer le suivi des outils et des actions)
- Financement des événements départementaux (forum ACM, journée de l'éducation partagée...)
- Financement des actions de communication

Partenaires associés

Institutions départementales et régionales, Collectivités locales, Associations JEP, Fédérations JEP

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

2015-2020

Indicateurs d'évaluation

Existence de l'outil de communication des expériences locales et appropriation par les acteurs locaux.

Participation des différents acteurs à l'instance de pilotage.

Déclinaison territoriale

Ensemble du département

2 Accompagner collégialement les acteurs (PEL, PEDT, CEJ)

Pilote (s)
Copilote

Caf de l'Ain
Conseil général de l'Ain

Contexte

1 Il existe une demande et des besoins identifiés des acteurs locaux face à l'évolution et la complexification des politiques publiques : des domaines de compétences qui évoluent (cf. réforme des rythmes éducatifs), de nouveaux dispositifs qui émergent, des réglementations qui évoluent, des caractéristiques sociales des territoires qui évoluent…
2 Il existe des niveaux d'information différents selon les acteurs et les territoires : les collectivités locales, les responsables de structures, les animateurs, les coordinateurs des projets éducatifs locaux, les bénévoles des associations locales…
3 Il n'existe pas toujours une coordination entre acteurs locaux éducatifs, des objectifs définis, des actions cohérentes pour la mise en place d'un projet éducatif de territoire de qualité…
État des lieux de l'accompagnement sur les années précédentes :
Points positifs : les formations SDAE, les journées à thème, les rencontres techniques individuelles Caf-Ddcs, le pilotage de cet axe par la DSDEN.
Points à améliorer :
- **réunions territoriales trop institutionnelles et orientées dispositifs, ne répondant pas aux problèmes concrets des acteurs locaux, n'associant pas suffisamment les fédérations d'éducation populaire ; la répartition de l'accompagnement des PEDT entre la Ddcs et la DSDEN ;**
- **les évolutions des positionnements des institutions rendant incertaines les informations délivrées à moyen terme ; un nombre de journées à thème trop important ou trop concentré sur une même année ;**
- **une démarche de projet remise en cause par la réforme des rythmes éducatifs qui incite à la proposition d'activités de loisirs occupationnelles, faute de temps disponible, au détriment d'une démarche concertée au service d'un réel projet éducatif.**
- **Le PEDT est souvent défini au niveau communal, et ne permet pas de faire le lien avec les PASAE et CEJ qui sont soutenus au niveau intercommunal.**

Objectifs

1/ Sensibiliser les acteurs locaux au sens et à la place des loisirs éducatifs dans une éducation partagée et continue.

2/ Favoriser la mise en place d'une démarche de projet, sur les territoires, à l'échelle de l'intercommunalité ou d'un regroupement de communes.

3/ Favoriser la mise en œuvre de diagnostics de besoins locaux englobant les différents publics des loisirs éducatifs (3-18 ans et pas seulement le public concerné par la réforme des rythmes éducatifs).

4/ Clarifier les domaines où les institutions peuvent intervenir, en complémentarité des actions déjà menées par les associations et fédérations locales (une offre d'accompagnement diversifiée et adaptée aux besoins locaux).

5/ Développer le travail de construction avec les fédérations d'éducation populaire.

Actions

- Poursuivre et coordonner les actions d'accompagnement mises en place dans le département en s'appuyant sur les ressources existantes : formations SDAE, échanges de pratiques, journées à thème
- Favoriser l'implication collégiale de chaque institution dans l'accompagnement des politiques éducatives, pour encourager une réflexion globale sur l'épanouissement des enfants
- Favoriser la mise en œuvre de comités de pilotage locaux élargis à tous les acteurs éducatifs et associant les institutions aux moments clés de la structuration, de la mise en œuvre du projet éducatif (diagnostic des besoins, définition des orientations et actions, validation du projet)
- Valoriser la complémentarité éducative entre le scolaire/périscolaire/extrascolaire, dans l'apprentissage de savoir-être et de savoir-faire et de connaissances, par l'outil départemental de capitalisation et mutualisation des expériences locales (voir fiche action 1)
- Coordonner et simplifier autant que faire se peut les démarches administratives des dispositifs d'accompagnement (PASAE, PEDT, CEJ)

Moyens et dispositifs

- Financement des formations SDAE, journées à thème
- Aides financières au diagnostic
- CEJ
- PEDT
- PEL / PASAE

Partenaires associés

Institutions départementales et régionales, Collectivités locales, Associations JEP, Fédérations JEP, animateurs, intervenants extérieurs, familles, enfants et jeunes…

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

2015-2020

Indicateurs d'évaluation

Nombre de diagnostics réalisés

Nombre d'accompagnements de territoires

Nombre d'actions d'accompagnement menées collégialement

Nombre de nouveaux PEL / PEDT signés. Qualité de ces projets (nombre d'acteurs associés, lien au territoire, pertinence des objectifs…)

Pertinence et complémentarité des journées à thème

Nombre et diversité des participants au programme de formation

Déclinaison territoriale

Tout le département en portant une attention particulière aux territoires fragilisés

Les politiques éducatives locales

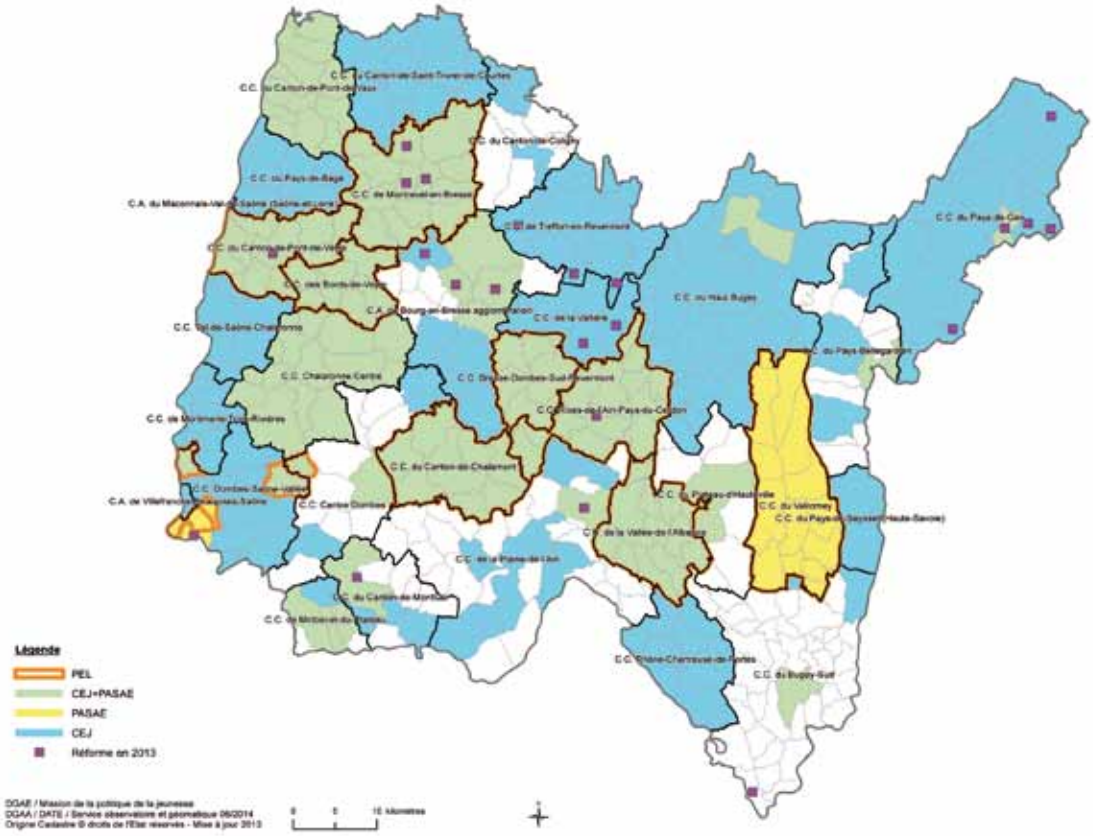

3 Favoriser l'accès des publics éloignés aux loisirs éducatifs

Pilote (s) → DSDEN

Contexte →

Constat d'inégalités d'accès aux loisirs éducatifs : besoin de favoriser l'accès aux territoires et publics « ayant le moins d'opportunités » ou les plus éloignés des loisirs éducatifs pour des raisons diverses : géographique, culturelle, financière, socio-économique, genre, santé, situations de handicap, mobilité…

– Évolution de l'environnement : la réforme des rythmes éducatifs peut favoriser l'accès élargi aux pratiques de loisirs culturels et sportifs, notamment sur les temps des TAP bien que cette démocratisation des loisirs éducatifs soit limitée par les capacités financières de chaque collectivité locale et la disponibilité d'intervenants qualifiés.

Les TAP sont parfois payants, parfois gratuits, selon les territoires. Parfois ils n'existent pas à cause de la répartition du temps scolaire décidée par les élus, ou à cause d'un problème de transport.

– Une volonté institutionnelle via le SDAE de coordonner les dispositifs visant à développer les loisirs éducatifs en articulation avec ceux du système scolaire, en direction spécifiquement de ces publics éloignés via différents dispositifs :

- **Politique de la ville (adultes-relais, programme de réussite éducative, décrochage scolaire…)**
- **Parcours artistique et culturel de l'EN**
- **Pôle départemental EPS et handicap (EN)**
- **Parcours sportif de l'USEP (voir l'outil parcours sportif)**
- **Actions du Cg : soutien aux actions culturelles (formation des acteurs) dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs…**
- **DRAC : la mise à disposition d'intervenants culturels dans les zones rurales éloignées**
- **CEJ**

– Les politiques nationale et régionale complexifient la coordination départementale : les zones prioritaires de l'éducation nationale ne correspondent pas à celles de la politique de la ville ou de la DRAC.

– Les acteurs, les actions, les activités et les dispositifs en direction de ces publics éloignés sont multiples. Nécessité de bien connaître cette diversité pour accompagner vers plus de sens et de cohérence mais aussi pour valoriser la capacité d'innovation des acteurs locaux.

Objectifs →

1/ Favoriser l'épanouissement global des enfants et des jeunes, en particulier ceux en situation d'échec scolaire : Les loisirs éducatifs peuvent permettre une valorisation de l'enfant et le développement de l'estime de soi, l'apprentissage de savoir-être et savoir-faire et de connaissances qui pourront l'aider dans son projet de vie, sa scolarité et/ou la définition d'un projet professionnel futur et/ou une prise de recul sur les difficultés qu'il rencontre.

2/ Donner plus de sens et de cohérence aux actions menées sur le département, en direction des publics éloignés.

3/ Améliorer la lisibilité et la complémentarité de l'action des acteurs institutionnels auprès de ces publics, en mettant en avant la contribution des loisirs éducatifs dans la réussite éducative.

4/ Concentrer les efforts sur des actions ciblées et renforcer leur efficience.

Actions

1 - Identifier les points à améliorer, au niveau des actions/dispositifs déjà mis en place afin d'inciter à la complémentarité des actions (financement et accompagnement) et de mieux cibler les lieux pour les rapprocher du public.

2 - Former les acteurs et faire connaître les « outils » existants. Faire connaître les aides mobilisables.

3 - Définir un programme d'actions cohérentes de formation des acteurs adapté aux besoins, de soutien financier et démultiplier les types d'activités en favorisant des pratiques innovantes.

4 - Valoriser, communiquer au niveau départemental et au niveau local sur les actions les plus porteuses et/ ou plus innovantes, au niveau local.

5 - Développer et construire un réseau fonctionnel entre monde des loisirs éducatifs et monde du handicap en faisant le choix de l'inclusion. Relancer le groupe de travail initié par la Ddcs sur les auxiliaires de vie de loisirs.

Moyens et dispositifs

Mobilisation d'un groupe de travail missionné pour :

1/ S'appuyer sur les évaluations existantes de chaque dispositif et identifier les évolutions de l'environnement des acteurs locaux pour effectuer un diagnostic

2/ Tenir compte des publics éloignés dans les outils de communication spécifique valorisant les actions portées par le local (cf. action 1)

Partenaires associés

Institutions départementales et régionales, Collectivités locales, association JEP et associations locales, Fédérations JEP, intervenants, coordinateurs des politiques ville et politique enfance-jeunesse.

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

2015-2020

Indicateurs d'évaluation

Recensement des actions locales favorisant l'accès des publics éloignés.

Définition d'objectifs et de priorités.

Type de publics concernés.

Mise en place d'un programme de soutien des actions locales cohérent avec ces objectifs.

Outil de communication : 1re parution d'articles sur des actions locales innovantes (via internet).

Niveau de recours aux aides financières aux vacances, aux loisirs.

Typologie des participants concernés par les actions

Déclinaison territoriale

– Zones rurales dispersées
– Zones de montagne
– Territoires en politique de la ville

1 Accompagner les usages du numérique

Pilote (s)
Copilote

Conseil général de l'Ain
DSDEN

Contexte

Favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), c'est permettre à tous de s'informer, et d'accéder à un nombre croissant de services et d'usages.
Mais faciliter l'accès ne suffit pas. Une éducation au numérique est également essentielle, afin de permettre à chacun de savoir se repérer dans le volume d'informations accessibles en ligne, et d'être en capacité de maîtriser les nombreuses possibilités offertes par l'internet.
Aujourd'hui de nombreux établissements ont développé des services numériques en direction de la communauté éducative. Ces dispositifs renforcent le lien entre l'école et les familles (sites, blogs, ENT, réseaux sociaux...)
Même si le nombre de foyers connectés augmente, l'accès aux services numériques éducatifs reste moyennement utilisé.
Bien souvent les adultes non aguerris aux usages du numérique rencontrent des difficultés à exploiter les outils développés au sein des établissements et structures (pronote, cahier de texte numérique, ENT...).

Objectifs

- Favoriser l'égalité des chances en renforçant l'utilisation des services en ligne.
- Accompagner les usages pour renforcer le lien entre l'école, les familles et les structures de loisirs.
- Favoriser une meilleure connaissance des ressources sur l'internet.
- Favoriser une pratique responsable de la navigation sur l'internet.

Actions

- Recenser les établissements et structures possédant un espace numérique (ENT, Site, blog, salle info, E.P.N. (espaces publics numériques), bibliothèques, centres sociaux).
- Repérer les secteurs du département pour lesquels le « lien numérique » est encore trop faible.
- Accompagner les structures dans leur communication web (listes de diffusion (newsletter périodicité), guide pour les utilisateurs (enseignants, élèves, parents, jeunes, animateurs...).
- Proposer des formations en direction des familles et des professionnels sur les usages du numérique.
- Développer le lien avec les espaces numériques existant sur le territoire.
- Favoriser l'utilisation des espaces web en proposant des temps de valorisation (la semaine numérique...semaine durant laquelle la communication aux familles est intensifiée).

Moyens et dispositifs

Formations SDAE
- E.P.N
- « Pass numérique » de la région
- B2i → élèves
- C2i2E → les professionnels de l'éducation
- Plateformes d'information en direction des professionnels et des familles
- volet numérique porté par la direction de la lecture publique et le service jeunesse du Conseil général

Partenaires associés

- L'équipe départementale TICE de l'éducation nationale
- Conseil Général
- Fédérations d'éducation populaire
- La région Rhône Alpes
- Collectivités territoriales
- CRIJ

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

Recensements, repérages et formations dès 2015
Accompagnement des structures et développement à partir de 2016
Les temps forts à partir de 2017

Indicateurs d'évaluation

- Diffusion des espaces « ressource » (quelle solution choisir ?)
- Nombre d'utilisateurs des espaces numériques
- Nombre d'espaces numériques créés pendant la période
- Nombre de formations en direction des usagers
- Répartition des actions sur le territoire
- Nombre d'actions partenariales

Déclinaison territoriale

Les territoires prioritaires pour les formations et informations seront déterminés par le recensement initial.

2 Développer le lien « école/familles » pour favoriser la réussite des publics fragilisés

Pilote (s)
Copilote

DSDEN
Caf de l'Ain

Contexte

Certaines familles sont éloignées de l'institution scolaire pour diverses raisons : culturelles, linguistiques, sociales… Cette distance ne permet pas à leurs enfants de profiter pleinement de l'enseignement et les met parfois en difficulté dans leurs apprentissages.

Objectifs

- Repérer et mettre en lien les actions visant à rapprocher les parents de la scolarité dans le but de les familiariser avec le système scolaire.
- Développer les actions de formation commune en direction des acteurs éducatifs.

Actions

- Développer le travail collaboratif entre l'EN et les acteurs éducatifs.
- Inventorier les différentes actions parentalité/scolarité pour les faire connaître aux équipes éducatives.
- Proposer des formations communes aux personnels partenaires.
- Ouvrir les espaces de concertation des établissements 1er & 2e degrés aux acteurs éducatifs : conseils d'écoles et CESC et CA des établissements du 2nd degré. CVL – CVC (conseil de vie des collèges et lycées).
- Initier des formations à la communication avec les familles.

Moyens et dispositifs

Formations SDAE
- FLE – ATELEC – ROM – classes relais – Agenda 21
- O.E.P (Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration)
- P.R.E. (Programme de réussite éducative)
- Mallette des parents CP et 6e
- PASAE - Classes APAC – projet culturel périscolaire – associations scolaires – archives - musées
- CLAS
- REAAP

Partenaires associés

- Associations d'éducation populaire et ACM : animateurs
- DSDEN : intervenant FLE
- Cg
- Ddcs
- Caf
- A.D.L.I. (Agent de développement local d'insertion)
- Assistant (e) social (e)
- Parents et associations de parents d'élèves
- Collectivités locales : personnel PRE

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

Démarrage 2015

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de parents impliqués dans les actions de l'école.
- Nombre de formations et nombre de participants.
- Nombre d'actions collaboratives initiées.
- Évolution du nombre de dossiers PRE portant sur la thématique.

Déclinaison territoriale

Ensemble du département

3 Développer les actions préventives en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Pilote (s) → DSDEN

Contexte →
Multitude des dispositifs existants et des intervenants.
Diversité des publics caractérisés décrocheurs.

Objectifs →
– Préciser les caractéristiques de publics « désignés décrocheurs ».
– Clarifier le repérage des offres proposées :
  Pour le public concerné
  Pour les différents acteurs.
– Améliorer les connaissances des dispositifs.

Actions →
– Réaliser un état des lieux
– Diffuser les informations recueillies

Moyens et dispositifs → Dispositifs existants dans chacune des institutions.

Partenaires associés →
Toutes les institutions.
Éducation populaire, associations, collectivités territoriales, structures culturelles et sportives.
Institutions signataires du SDAESF

Calendrier → Démarrage 2015

Indicateurs d'évaluation →
– Existence de l'outil
– Diffusion de cet outil

1 Mobiliser et valoriser les ressources et les compétences pour une offre de qualité et diversifiée

Pilote (s)
Copilote

Conseil général de l'Ain
DSDEN

Contexte

La nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, en son article 6, fait de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine artistique culturel et de la création contemporaine et de développement de la créativité et des pratiques artistiques.
La qualité de l'éducation artistique et culturelle repose sur l'intervention d'acteurs qualifiés, ayant non seulement une formation artistique et culturelle, mais étant en capacité d'animer des actions associant les publics concernés (scolaires, jeunes, adultes).
La mise en place des rythmes scolaires doit permettre le développement d'actions éducatives culturelles et artistiques dans le cadre du temps périscolaire.
Les ressources mobilisables dans le domaine culturel et artistique sont insuffisamment connues sur le territoire.
– Les valeurs éducatives et sociales du sport le placent au croisement de différents lieux d'éducation : dans les établissements scolaires (EPS), hors de l'école (réseau associatif). Les acteurs contribuent à la construction d'apprentissages fondamentaux, à l'épanouissement de l'individu et à son équilibre. Ils participent au développement de l'enfant sur le plan physique et psychologique et donnent sens aux valeurs sociales et civiques qui permettent l'éducation de futurs citoyens.
Dans le domaine du sport, l'offre peut être valorisée davantage. Les acteurs du monde sportif ont leur place pour développer des propositions sur le temps périscolaire. Le travail en commun doit être renforcé.
On constate un manque de concertation entre les acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant. Le rapprochement des acteurs de la jeunesse, de la culture et du monde sportif est à favoriser.

Objectifs

- Mobiliser les acteurs du monde culturel et du monde sportif pour répondre à des projets sur le territoire, notamment dans le cadre périscolaire.
- Valoriser les ressources et les compétences pour une meilleure connaissance des élus et des porteurs de projets.
- Donner envie, susciter l'intérêt pour d'éventuelles poursuites dans des structures assurant une pratique régulière (associations sportives, socioculturelle ou culturelle).
- Renforcer l'accompagnement auprès des porteurs de projets locaux dans la construction des propositions adressées à la population locale, en sensibilisant notamment à la question de l'accès à l'offre culturelle et sportive des publics en « difficulté ».
- Impulser la construction d'un projet ou d'une action de territoire.

Actions

- Établir un diagnostic : identifier un (des) territoire(s), les publics et les ressources, les compétences.
- Proposer et mettre en œuvre des formations croisées des acteurs du projet avec pour objectif de créer des liens et des réseaux.
- Élaborer un outil de consignation des ressources (catalogue).
- Mettre en place un comité de pilotage opérationnel.
- Repérer et privilégier les territoires déficitaires où l'offre n'est pas diversifiée.

Moyens et dispositifs

Cycle de formations du SDAE et ouverture des formations internes à chaque institution aux différents acteurs d'un territoire. (ex : ouverture des journées pédagogiques pour les enseignants à H2m, à Bourg, aux animateurs péri et extrascolaires...),

Compilation des diagnostics des PEL sur le département,

Information auprès des acteurs artistiques, culturels et sportifs du département,

Dispositifs d'éducation artistique et culturelle (classes à projet artistique et culturel, label adopter son patrimoine, aide aux projets de territoire,

Participation financière de la DRAC et/ou des collectivités, des EPCI et des structures culturelles dans le cadre des conventions territoriales.

Partenaires associés

Éducation populaire, associations, collectivités territoriales, structures artistiques, culturelles et sportives.

Institutions signataires du SDAESF.

Calendrier

Durée du SDAE

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de formations croisées proposées.
- Nombre de participants et institutions représentées.
- Nombre de diagnostics récoltés.
- Écart entre les ressources initiales et les ressources finales.
- Nombre d'évaluations de territoire (quantitatives et qualitatives).

Déclinaison territoriale

Sur l'ensemble du département

2 **Favoriser la construction de parcours individuels,** en promouvant la mise en cohérence des propositions locales sur les différents temps de la vie (scolaire, périscolaire, extrascolaire).

Pilote (s)
Copilote

DSDEN
Conseil général de l'Ain

Contexte

Vision différente de la notion de parcours selon les institutions.
Manque de transversalité dans les parcours.
Manque de dialogue et de concertation entre le secteur scolaire et le secteur hors scolaire
Manque de diversité de l'offre sur des territoires.
Éparpillement des pratiques culturelles et sportives, en fonction du temps de l'enfant (scolaire, péri et extra), selon l'offre et les territoires.
La circulaire de l'État sur le parcours d'éducation artistique et culturelle, en date du 3 mai 2013, précise les objectifs et le contexte de mise en œuvre : « Le parcours d'éducation artistique et culturelle conjugue l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. »
Les territoires porteurs de projets s'organisent à l'initiative de l'ensemble des acteurs locaux. Ces acteurs locaux (écoles et établissements scolaires, services de l'État concernés, structures culturelles, collectivités territoriales, associations d'éducation populaire) constituent des comités locaux de pilotage pour articuler et mettre en complémentarité leurs différentes approches de l'ÉAC (volet culturel des projets d'école ou d'établissement, volet éducatif du projet artistique et culturel des structures culturelles, politique d'éducation artistique et culturelle des collectivités territoriales, actions des associations). »

Objectifs

Favoriser les échanges et collaboration entre les différents acteurs (protocoles, convention de partenariats) notamment sur les territoires définis comme prioritaires.
Favoriser la construction de parcours, avec les différents acteurs, en faveur de l'enfant et du jeune.
Mettre de la cohérence dans les différentes propositions de parcours.

Actions

- Mise en place de formations action pour élaborer des outils de construction, de suivi et d'évaluation des parcours en direction des différents acteurs éducatifs.
- Élaborer et développer l'utilisation d'outils opérationnels de construction de parcours.
- Élaborer des outils de suivi et d'évaluation des parcours (ex : livret de l'enfant « trace du parcours »).
- Valoriser les expériences réussies dans le département.

Moyens et dispositifs

- Outil de recensement des ressources (catalogue) cf. fiche action 1 « mobiliser et valoriser les ressources ».
- Formations SDAE + formations croisées.
- Formalisation de PEDT

Partenaires associés

DSDEN, éducation populaire, associations, collectivités territoriales, structures culturelles et sportives

Caf, DRAC, Cg, Msa, Ddcs, PJJ.
Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

Démarrage 2015

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de formations croisées proposées.
- Nombre de participants et institutions représentées.
- Nombre d'outils élaborés.
- Diversité et complémentarité de l'offre proposée sur chaque territoire.

CITOYENNETÉ DES JEUNES

Sommaire

1• **Soutenir** l'information des jeunes

2• **Faciliter** la mobilité des jeunes

3• **Accompagner** l'engagement, la participation et les initiatives des jeunes

Pilote : **Ddcs de l'Ain**
Copilote : **Conseil général de l'Ain**

CITOYENNETÉ DES JEUNES

Sommaire

1• Soutenir l'information des jeunes

Action 1 : Faire connaître les acteurs informant les jeunes (11-30 ans) au niveau départemental

Action 2 : Conforter le réseau départemental Information Jeunesse (11-30 ans)

Action 3 : Renforcer la prévention et la responsabilisation des jeunes (11-30 ans) en matière de santé

2• Faciliter la mobilité des jeunes

Action 1 : Soutenir la mobilité locale des jeunes en insertion (16-25 ans) sur leurs territoires de vie

Action 2 : Soutenir l'ouverture interculturelle et la mobilité, à l'échelle locale, européenne et internationale, des enfants, des adolescents et des jeunes (11-30 ans)

3• Accompagner l'engagement, la participation et les initiatives des jeunes

Action 1 : Favoriser la place des jeunes (11-30 ans) dans l'espace public

Action 2 : Valoriser les parcours d'engagement, de participation et d'initiatives des jeunes (11-30 ans)

CITOYENNETÉ DES JEUNES

INTRODUCTION

Dans les propos tenus, dans le traitement médiatique qui leur est réservé, les jeunes (11-30 ans) sont encore trop souvent considérés comme une menace pour la société, avec en écho le triple versant de l'affrontement, de la dangerosité et de la stigmatisation. Il est d'usage d'instrumentaliser les différentes catégories définies (jeunes en difficulté, à insérer, délinquants, issus de l'immigration, errants, décrocheurs...) et d'inscrire ces jeunes dans des territoires associés à des problèmes divers.

Exclus, sacrifiés, surprotégés, désenchantés, antiracistes, égoïstes, violents, cible de marketing... Une liste qui n'a rien d'exhaustif. Elle témoigne de l'ampleur des préoccupations d'un monde adulte, qui regarde avec inquiétude les jeunes.

A contrario de cette vision négative, le discours publicitaire qui instaure un look jeune, un mode de vie jeune, est parfois aussi trompeur, présentant une image fantasmée de la jeunesse, heureuse, solidaire, dynamique, romantique et séduisante.

Dans un département jeune comme l'Ain (26,8 % de moins de 20 ans pour une moyenne nationale de 24,5 %), le parti pris, volontaire et positif, des institutions du schéma, et de leurs partenaires, est bien que la jeunesse s'envisage aussi et surtout comme ressource. Il est ainsi proposé de soutenir et de faciliter le développement de la citoyenneté des jeunes, via leur information, leur mobilité, leur engagement, leur participation et leurs initiatives, dans les domaines les concernant (lien social, culture, sport, environnement, économie, humanitaire, solidarité, santé...).
Les objectifs de cet axe seront notamment de renforcer le dialogue entre générations, d'ouvrir des espaces d'échanges et de discussions, de valoriser les jeunes comme acteurs de leur propre vie, de leur faire plus de place et de leur reconnaître tout simplement déjà le fait qu'ils en occupent une.

Si le romancier Paul NIZAN affirmait qu' « il ne laisserait dire à personne que vingt ans est le plus bel âge de la vie », il convient de laisser aux jeunes de l'Ain le soin d'y répondre, en restant tour à tour révoltés ou apathiques, dissidents ou conformistes, engagés ou suiveurs... Ces jeunes lancent un double défi à la société dans laquelle ils évoluent. D'abord, qu'elle leur donne une place pour s'intégrer et devenir à leur tour adulte. Ensuite, qu'elle favorise et

accompagne la construction de leur identité et de leur parcours, de la connaissance de soi en tant qu'individu puis de la reconnaissance de soi en tant qu'acteur.
À travers les réseaux partenariaux de cet axe, il s'agira de miser collectivement et d'une seule voix, pendant ces 6 années du schéma, sur le fait que les citoyens de demain sont aussi les jeunes d'aujourd'hui et que la société de demain se construit dès aujourd'hui avec et pour ces jeunes.

L'axe « citoyenneté » sera piloté par la Ddcs et copiloté par le Conseil Général.
Il reflétera la mobilisation institutionnelle et partenariale sur des enjeux communs, autour de la citoyenneté, visant à accompagner le parcours du jeune et de sa famille.

Les 3 grandes orientations de cet axe « citoyenneté » sont les suivantes :
• Soutenir l'information des jeunes
• Faciliter la mobilité des jeunes
• Accompagner l'engagement, la participation et les initiatives des jeunes.

Ces orientations se retrouvent par ailleurs également dans le plan national interministériel « Priorité jeunesse », lancé par le Président de la République en janvier 2013.

La détermination des fiches actions de cet axe est le fruit d'une réflexion partagée entre les six institutions signataires du schéma départemental et des acteurs éducatifs engagés sur le champ de la citoyenneté des jeunes : Conseil Régional Rhône Alpes – Espace Rhône Alpes de Bourg en Bresse, Les Francas de l'Ain, Fédération des Œuvres Laïques de l'Ain, Fédération départementale des centres sociaux de l'Ain, Union française des centres de vacances de l'Ain, Mouvement rural de la jeunesse chrétienne de l'Ain, Association départementale d'éducation sanitaire et sociale de l'Ain, Maison des adolescents de l'Ain, Bureau information jeunesse de Bourg en Bresse, Communauté de communes du canton de Chalamont, Ville de Bourg en Bresse, Ville d'Ambérieu en Bugey, Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon et Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées Rhône-Alpes.

Une commission départementale de la citoyenneté sera installée.
Elle pourra s'appuyer, pour son fonctionnement, sur les réseaux en relation avec les 3 orientations de l'axe citoyenneté :
• le réseau départemental information jeunesse pour le soutien à l'information des jeunes
• le réseau départemental mobilité et le réseau départemental jeunesse et solidarité internationale pour le soutien à la mobilité des jeunes
• un réseau départemental pour le soutien à l'engagement, à la participation citoyenne et aux initiatives des jeunes faisant le lien entre les groupes en place (conseils locaux de jeunes, service civique, juniors associations, initiatives jeunes...).

1 Faire connaître les acteurs informant les jeunes (11-30 ans) au niveau départemental

Pilote (s Copilote

Conseil général de l'Ain
Ddcs de l'Ain

Contexte

En 2010, le maillage de l'information jeunesse n'était pas satisfaisant dans l'Ain : seuls 3 Points Information Jeunesse (PIJ) étaient en fonctionnement, l'Est étant dépourvu en structures. Face à ce constat, la Ddcs, avec l'appui du SDAE 2011/2014, et en lien avec le Conseil Général, le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) et le Conseil Régional Rhône-Alpes (Kiosques Information Jeunesse - KIJ), a souhaité améliorer le maillage territorial. Actuellement, 1 Bureau Information Jeunesse (BIJ), 5 PIJ et 5 KIJ constituent le réseau IJ départemental.
Méconnaissance des jeunes et du grand public des BIJ, PIJ et KIJ.
Manque d'informations des professionnels de la jeunesse des structures et dispositifs existants.

Objectifs

Identifier et répertorier les acteurs qui constituent le réseau Information Jeunesse (RIJ).

Faire connaître les BIJ, PIJ, KIJ auprès des animateurs, des enseignants et autres professionnels de la jeunesse pour qu'ils puissent diriger, orienter les jeunes vers les structures.

Faciliter l'accès à l'information pour tous les jeunes (en lien aussi avec la création du service public d'orientation des jeunes) en répondant à la diversité de leurs attentes (loisirs, santé, bien-être, orientation, mobilité...).

Actions

Créer un répertoire des acteurs Information Jeunesse.
Inviter les BIJ et PIJ à participer à des forums.
Mettre en place des journées portes ouvertes dans les PIJ et BIJ.
Communiquer sur le site internet Jeunes01.
Créer et diffuser des flyers à destination des professionnels des espaces jeunes et des établissements scolaires ou professionnels.
Développer des permanences IJ dans les structures accueillant des jeunes.

Moyens et dispositifs

Développer les outils de communication jeunesse (« roll-up », KIJ…).

Rapprocher les services de l'Éducation nationale et les établissements d'enseignement agricole par rapport à l'Information Jeunesse.

Partenaires associés

Ddcs, DSDEN, DTPJJ, Cg, Msa, Caf, DRJSCS, CRRA, CRIJ, réseau information jeunesse, structures accueillant des jeunes, établissements scolaires et de formation professionnelle, collectivités… Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

2015 : créer un répertoire des acteurs information jeunesse.

2015 – 2020 : inviter les BIJ et PIJ à participer à des forums.

À partir de 2016 : mettre en place des journées portes ouvertes dans les PIJ et BIJ.

2015 – 2020 : communiquer sur le site internet Jeunes01.

À partir de 2016 : créer et diffuser des flyers à destination des professionnels des espaces jeunes et des établissements scolaires ou professionnels.

À partir de 2017 : expérimenter des permanences IJ dans quelques structures accueillant des jeunes.

Indicateurs d'évaluation

Suivi statistique des fréquentations (structures, site internet, pages thématiques du site…).

Déclinaison territoriale

Actions à mener sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur le maillage existant. Les PIJ, KIJ et BIJ étant géographiquement bien répartis sur le département.

2 Conforter le réseau départemental Information Jeunesse (11-30 ans)

Pilote (s Copilote

Ddcs de l'Ain
BIJ de Bourg-en-Bresse

Contexte

En 2010, le maillage de l'information jeunesse n'était pas satisfaisant dans l'Ain : seuls 3 PIJ étaient en fonctionnement, l'Est étant dépourvu en structures. Face à ce constat, la Ddcs, avec l'appui du SDAE 2011/2014 et en lien avec le Conseil Général, le CRIJ et le Conseil Régional Rhône-Alpes (KIJ), a souhaité améliorer le maillage territorial. Actuellement, 1 BIJ, 5 PIJ et 5 KIJ constituent le réseau IJ départemental.

Objectifs

Assurer la coordination départementale IJ et organiser sa pérennisation.

Faciliter l'accès à l'information pour tous les jeunes (11-30 ans), en lien aussi avec la création du service public d'orientation (SPO) des jeunes en répondant à la diversité de leurs attentes.

Rendre chaque acteur IJ autonome en développant notamment l'organisation de journées thématiques.

Mobiliser les acteurs qui constituent le réseau Information Jeunesse.

Actions

Inciter les acteurs IJ à se réapproprier le site internet www.jeunes01.fr en actualisant régulièrement leurs données.

Développer les réunions plénières du réseau IJ.

Organiser des « temps phares », des tournées sur une thématique précise.

Moyens et dispositifs

Mettre en place 3 ou 4 réunions plénières du réseau IJ (géographiquement tournantes).

Diffuser la newsletter IJ bimensuelle ou trimestrielle.

Créer des outils collaboratifs.

Soutenir la formation des animateurs d'IJ (tournées thématiques) et inciter les structures IJ à participer aux formations du SDAESF.

Partenaires associés

Ddcs, DSDEN, DTPJJ, Cg, Caf, Msa, DRJSCS, CRRA, CRIJ, réseau information jeunesse, structures accueillant les jeunes, établissements scolaires et de formation professionnelle, collectivités…

Calendrier

2015 – 2020 : inciter les acteurs IJ à se réapproprier le site internet www.jeunes01.fr en actualisant régulièrement leurs données.

2015 – 2020 : développer les réunions plénières du réseau IJ.

À partir de 2017 : organiser des « temps phares », des tournées sur une thématique précise.

Indicateurs d'évaluation

Nombre de réunions plénières annuelles et nombre de participants.

Nombre de mises à jour sur le site « Jeunes 01 ».

Déclinaison territoriale

Cf. carte ci-dessous

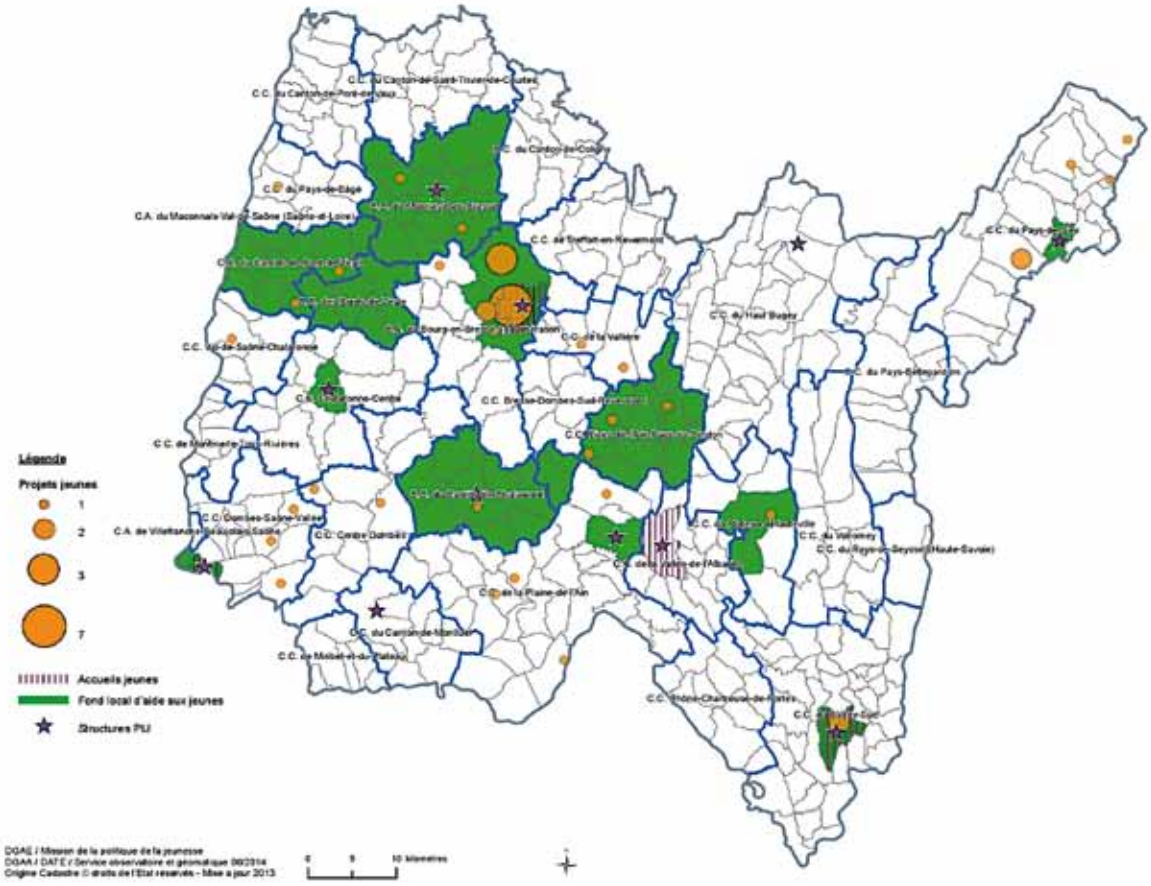

3 Renforcer la prévention et la responsabilisation des jeunes (11-30 ans) en matière de santé

Pilote (s Copilote

Ddcs de l'Ain
Association départementale d'éducation sanitaire et sociale de l'Ain (ADESSA)

Contexte

Le champ de la prévention santé chez les jeunes est très large (respect garçons / filles, grossesses non désirées, suicide, relations affectives et sexuelles, addictions, accidentologie routière, nutrition...) et les réponses apportées doivent encore s'améliorer afin de mieux accompagner ces publics.

Objectifs

Renforcer les compétences des acteurs éducatifs au contact des jeunes sur ces enjeux de prévention.

Renforcer les moyens de protection des jeunes.

Améliorer le bien-être des jeunes dans l'Ain.

Rendre les jeunes actifs et acteurs de la réduction des risques et plus globalement de leur santé.

Actions

Créer un répertoire des structures et acteurs par territoires et problématiques.

Repérer les publics les plus à risques et mettre en place des actions de prévention spécifiques.

Créer une dynamique de réseau en mobilisant et articulant les partenariats existants.

Améliorer l'information aux jeunes et aux familles en favorisant la distribution des outils de communication et d'information (ex: livret de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie - ANPAA « Faire la fête en toute sécurité »...).

Sensibiliser les jeunes aux enjeux de la prévention santé et les accompagner dans le portage de projets visant cette thématique.

Coordonner les actions en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle des jeunes.

Moyens et dispositifs

Pouvoir intégrer et participer au Comité de Pilotage du Comité Départemental d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CDESC) de l'Éducation nationale.

Poursuivre la mise en œuvre et l'implantation de la Maison des Adolescents (MDA) au niveau départemental.

Engager une réflexion sur la création d'un Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) mobile.

Développer et intégrer des formations à destination des acteurs sur le thème de la prévention dans le SDAESF.

Organiser chaque année une rencontre de professionnels.

Aider au financement d'actions de prévention spécifique (fonds Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives - MILDECA, DSDEN, Msa, dispositif Projets Jeunes...).

Soutenir l'action des Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF).

Partenaires associés

Ddcs, DSDEN, DTPJJ, Cg, Caf, Msa, ARS, ADESSA, MDA, structures de prévention jeunes, établissements scolaires et de formation professionnelle, structures jeunesse...

Calendrier

2015 : phase de préparation et prise de contact en vue de l'élaboration du répertoire.

2015 – 2017 : privilégier l'information, la formation et la mobilisation des professionnels.

2018 – 2020 : proposer des actions d'information et de formation à destination des jeunes.

Indicateurs d'évaluation

Impression du répertoire en 2015.

Nombre de participants à la réunion de réseau.

Nombre de professionnels en formation SDAESF.

Déclinaison territoriale

Actions à mener sur l'ensemble du territoire de l'Ain, en veillant à accompagner en priorité les publics les plus à risques (jeunes et leurs familles).

1 Soutenir la mobilité locale des jeunes en insertion (16-25 ans) sur leurs territoires de vie

Pilote (s → Conseil général de l'Ain

Contexte →

Pour différentes raisons (culturelles, financières, liées aux handicaps...), les jeunes, et notamment ceux des territoires en politique de la ville et ceux vivant dans les zones rurales isolées, éprouvent des difficultés à se déplacer sur leurs propres territoires de vie et n'accèdent pas ainsi à la formation et l'insertion professionnelle (accès aux entreprises...).

Objectifs →

Faciliter les déplacements, individuels et collectifs, des jeunes en difficulté d'insertion sur les territoires.

Accompagner les territoires les plus enclavés (territoires en politique de la ville et territoires ruraux isolés).

Lutter contre les représentations liées à l'appartenance à certains territoires.

Impulser et encourager des modes de déplacements écologiques.

Favoriser la mobilité pour les personnes en situation de handicap.

Actions →

S'appuyer sur le diagnostic des ressources et moyens existants effectué par la Direction des transports du Conseil Général dans le cadre du schéma de mobilité départemental et de l'étude de préfiguration sur la mise en place d'une plateforme mobilité.

Dans le cadre de la future plateforme :

a) Informer les jeunes sur les aides à la mobilité locale existantes (aide au financement du permis de conduire et pour l'acquisition d'un véhicule, dispositifs de navettes du Conseil Régional, Conseil Général et des communautés de communes).

b) Valoriser les actions de territoire favorisant la mobilité locale des jeunes (valoriser le site de covoiturage du Département covoiturage.ain.fr, développer des applications smartphone pratiques et accessibles aux jeunes, mettre en place des animations territoriales pour sensibiliser les jeunes au covoiturage).

c) Développer et construire un réseau fonctionnel entre acteurs éducatifs et acteurs du champ du handicap (liens avec l'action 1.3 de l'axe réussite et loisirs éducatifs).

d) En lien avec les actions collectives du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et des appels à projet du Fonds social Européen (FSE) : soutenir les projets en faveur de la mobilité locale des jeunes (cheminements en modes doux adaptés aux déplacements des jeunes, réseaux locaux de réparation / entretien des vélos, mobylettes..., accès aux transports, transports à la demande...).

Moyens et dispositifs

Diagnostic de la Direction des transports du Conseil Général de l'Ain.

Synthèse des groupes de travail des Contrats territoriaux Emploi – formation (CTEF : pilotage Etat-Région) autour de la mobilité.

Prise en compte du public jeune dans le cadre de la mise en place d'une plateforme mobilité.

Aides financières en faveur de la mobilité des jeunes (FAJ pour le public jeune fragilisé, Pôle Emploi, Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes - FIPJ...).

Appel à projet mobilité (FSE).

Partenaires associés

Ddcs, DSDEN, DTPJJ, Cg (service transport et MDS dans le cadre des projets de service), Caf, Msa, Conseil Régional, Pôle emploi, Missions locales, Communautés de communes, UT Direccte, CCI, associations de sensibilisation aux modes de déplacements écoresponsables (Hélianthe...)

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

2015 : groupes de travail existants (plateforme mobilité / CTEF)

2015 – 2020 : déclinaison du programme d'actions.

Indicateurs d'évaluation

Nombre de réseaux locaux « mobilité » identifiés.

Nombre de participants aux actions initiées durant la période du SDAESF.

Déclinaison territoriale

Sur l'ensemble du département, en déclinant les actions sur différents territoires et notamment les territoires les plus enclavés.

2 Soutenir l'ouverture interculturelle et la mobilité, à l'échelle locale, européenne et internationale, des enfants, des adolescents et des jeunes (11-30 ans)

Pilote (s Copilote

Ddcs de l'Ain
Structure coordinatrice du Réseau départemental Jeunesse Solidarité Internationale (RDJSI)

Contexte

Les jeunes de l'Ain accèdent encore peu aux dispositifs et aides visant à la mobilité européenne et internationale : une expérience à l'étranger permet d'acquérir différentes compétences (linguistiques notamment) et peut favoriser l'employabilité.
La mobilité internationale des jeunes est un enjeu fort du plan Priorité jeunesse du gouvernement. Les jeunes de l'Ain n'ont pas forcément conscience qu'ils sont citoyens européens au même titre que citoyens français.
L'ouverture vers d'autres cultures permet de faire reculer les phénomènes de nationalisme, replis identitaires et comportements racistes ou xénophobes.
Un comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes (COREMOB), copiloté par la DRJSCS Rhône-Alpes et la Région Rhône-Alpes a été installé en septembre 2014. Ce comité stratégique vise à articuler les dispositifs de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle.
L'enjeu est donc d'assurer une articulation entre la stratégie et les outils régionaux et l'action des acteurs locaux à l'échelon départemental.

Objectifs

Développer l'accès à la mobilité européenne et internationale des jeunes et notamment auprès des publics avec le moins d'opportunités.

Mieux informer les jeunes mais également les acteurs qui les accompagnent (élus, coordonnateurs jeunesse, animateurs), sur les dispositifs liés à la mobilité.

Repérer et valoriser les parcours de mobilité des jeunes et les initiatives développées localement. Développer l'éducation à la citoyenneté européenne.

Favoriser la coordination et la mise en synergie des différents acteurs locaux concernés dans le cadre d'un réseau départemental.

Actions

Organisation annuelle de la journée « Jeunes, citoyens du monde ? » par le RDJSI (journée d'échange et de formation à destination des professionnels enfance/jeunesse sur les thématiques Interculturel et Solidarité Internationale).

Accompagnement des jeunes dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale.

Coordination annuelle par le BIJ du forum de la mobilité internationale.

Organisation d'un événement annuel « Village de l'Europe » lors la fête de l'Europe (9 mai) pour les enfants, adolescents, jeunes et grand public.

Promotion et extension des préparations au départ.

Moyens et dispositifs

Programme Erasmus + « 2014-2020 », aides à la mobilité de la région Rhône Alpes, aides à la solidarité internationale du Conseil Général, coopérations décentralisées, service civique local et international, dispositif Projets Jeunes, programme OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) et OFQJ (Office Franco-Québécois pour la jeunesse), programme VVV/SI (Ville Vie Vacances/ Solidarité Internationale) du Ministère des Affaires Étrangères, fonds locaux (initiatives locales)...

Partenaires associés

Ddcs, DSDEN, DTPJJ, Cg, Caf, Msa, DRJSCS, Conseil Régional, Francas, Missions Locales Jeunes, Bureau Information Jeunesse, Réseau Départemental Jeunesse et Solidarité Internationale (RDJSI) et Réseau SSI, RESACOOP, établissements d'enseignement agricole et professionnel, fédérations JEP, comités de jumelage, associations locales SI, CCI...

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

2015 – 2020 : programmation annuelle des actions du réseau.

Indicateurs d'évaluation

Nombre de projets de mobilité internationale conduits (au départ ou à destination de l'Ain) sur les dispositifs observés.

Nombre d'événements locaux de valorisation et de promotion des projets Interculturels et de Solidarité Internationale.

Déclinaison territoriale

Sur l'ensemble du département, en déclinant les actions sur différents territoires.

1 Favoriser la place des jeunes (11-30 ans) dans l'espace public

Pilote (s Copilote

Ddcs de l'Ain
Fédération départementale de jeunesse et d'éducation populaire

Contexte

La France accuse un retard certain par rapport aux autres pays européens comparables en matière de participation des jeunes et d'engagement dans des collectifs, organisés ou non organisés. Il convient donc de soutenir davantage la place des jeunes dans le débat public et de mieux reconnaître leur statut d'acteurs à part entière, dans la détermination notamment des politiques publiques qui les concernent.

Objectifs

Encourager et faciliter l'expression des jeunes autour des questions de société les concernant en accompagnant notamment la création d'espaces de parole et d'expression des jeunes.

Faciliter le développement d'organisations de jeunes dirigées par des jeunes et encourager la participation des jeunes dans des groupements organisés afin de renforcer la place des jeunes dans les prises de décisions les concernant.

Veiller à adapter davantage les dispositifs d'intervention publique aux modes de vie et attentes des jeunes.

Actions

Mise en place d'outils à destination des acteurs intéressés (structures de jeunesse, collectivités locales, associations...) sur les pratiques et expériences de mobilisation des jeunes (journées, échanges de pratiques, plateformes collaboratives de travail, formations...).

Création d'un espace de réflexion et d'échange sur l'analyse de la mise en œuvre des dispositifs de soutien à l'expression des jeunes (cellule de veille).

Organisation de journées type « Forum jeunesse » ou « Parlement des jeunes » pour amener les jeunes à une réflexion portant sur la vie de la cité (espace pour donner aux jeunes des outils permettant de prendre part, participer, s'engager, s'impliquer...).

Promotion de la place des jeunes dans les autres axes du schéma (parentalité et loisirs et réussite éducative notamment).

Moyens et dispositifs

Il s'agit des moyens humains et financiers de chaque partenaire du réseau départemental.

Les différents dispositifs suivants sont concernés : Erasmus +, service civique, junior association, association de jeunes, ATEC, CME, CMJ, CIJ, Cgj, Projets Jeunes, APCJ, Fonds locaux d'aide aux initiatives des jeunes, dispositifs EN (Conseil Académique à la Vie Lycéenne - CAVL, Conseil de Vie des Collèges - CVC), comités consultatifs de jeunes, engagement politique et syndical des jeunes, regroupements formels ou informels accompagnés ou non par des relais locaux (collectifs de jeunes), module Msa « C'est quoi la sécu ? » sur le système de protection sociale et la question des droits sociaux des jeunes...

Partenaires associés

Ddcs, DSDEN, DTPJJ, Cg, Caf, Msa, DRJSCS, Conseil Régional, collectivités locales, fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, réseau IJ, structures locales d'accompagnement des jeunes, réseau des MFR, missions locales, experts techniques (INJEP, ANACEJ, forum français pour la jeunesse, Unis Cité, RESACOOP, ADDIM, Tannerie, AGLCA, jeunes...

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

À partir de 2015 : lancement d'un groupe de travail d'accompagnateurs locaux sur les pratiques de mobilisation des jeunes.

À partir de 2015-2016 : lancement d'actions de type « Parlement de jeunes » ou « Forum Jeunesse ».

À partir de 2017 : lancement de l'espace de réflexion et d'échange sur l'adéquation ou la non-adéquation des dispositifs de soutien à l'expression des jeunes au vu des pratiques des jeunes en la matière.

2015-2020 : mise en place de temps d'information et de formation sur la question de la place des jeunes dans l'espace public (temps déjà proposés par des acteurs du réseau ou temps à initier en veillant à ne pas surcharger les calendriers).

Indicateurs d'évaluation

Nombre de jeunes concernés par des parcours citoyens (engagement, participation, initiative).

Nombre et diversité des pratiques de formes d'engagement et de participation des jeunes dans l'Ain (formelles, non formelles).

Mesure de l'adaptabilité des dispositifs publics de soutien à l'expression des jeunes au vu des pratiques réelles des jeunes dans ce domaine.

Nombre de participants (structures et personnes) aux actions mises en œuvre à destination des acteurs locaux.

Déclinaison territoriale

L'action se décline sur l'ensemble du département avec un regard spécifique à porter sur les territoires fragilisés (territoires en politique de la ville, zones rurales enclavées...).

2 Valoriser les parcours d'engagement, de participation et d'initiatives des jeunes (11-30 ans)

Pilote (s Copilote

Conseil général de l'Ain
Fédération départementale de jeunesse et d'éducation populaire

Contexte

La jeunesse est plus souvent perçue, dans son traitement médiatique, comme une source de problèmes et non comme un vivier de ressources. Les jeunes multiplient pourtant les formes d'engagement, de participation citoyenne et d'initiatives qu'il convient de promouvoir, reconnaître et valoriser.

Objectifs

Développer l'image positive des jeunes et considérer les jeunes comme de véritables acteurs impliqués dans la construction de leurs parcours, comme citoyens en capacité de s'exprimer, de participer à la vie publique, de s'engager, de construire leur autonomie.

Promouvoir et valoriser l'engagement, la participation et les initiatives des jeunes liés aux autres actions de l'axe citoyenneté (information et mobilité des jeunes).

Actions

Repérage, identification et regroupement par secteurs géographiques, des jeunes impliqués dans des parcours d'engagement, de participation et d'initiatives (en cours et activés), pour qu'ils échangent sur leurs pratiques et pour qu'ils soient reconnus et soutenus par les acteurs éducatifs locaux.

Facilitation de la mise en réseau des jeunes engagés dans des projets aboutis afin qu'ils puissent être eux-mêmes accompagnateurs pour d'autres jeunes : élaboration d'un guide sur blog, ou site (ou utilisation d'outils déjà existants du type « Proj'aide »), permettant aux jeunes de diffuser leurs projets et quelques astuces pour aider les autres jeunes à prendre des initiatives.

Renforcement du lien avec les acteurs qui accompagnent les jeunes vers le monde du travail (liens notamment avec les orientations information et mobilité des jeunes), dans le but de faire de l'engagement du jeune une véritable plus-value dans son parcours personnel et professionnel.

Moyens et dispositifs

Il s'agit des moyens humains et financiers de chaque partenaire du réseau départemental.

Les différents dispositifs suivants sont concernés : Erasmus +, service civique, junior association, association de jeunes, ATEC, CME, CMJ, CIJ, Cgj, chantiers jeunes, Projets Jeunes, APCJ, FLAIJ, dispositifs EN dont CVC et CVL, dispositifs Missions Locales...

Partenaires associés

Ddcs, DSDEN, DTPJJ, Cg, Caf, Msa, DRJSCS, Conseil Régional, collectivités locales, fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, réseau information jeunesse, structures locales d'accompagnement des jeunes, réseau des MFR, missions locales, experts techniques (RESACOOP, ADDIM, Tannerie, AGLCA, ANACEJ, MDA, Unis Cité...), jeunes...

Institutions signataires du SDAESF

Calendrier

Chaque année : repérage, en concertation entre les acteurs départementaux et locaux, des jeunes engagés dans des projets et mise en place d'un mode de communication et de valorisation de ces projets (par secteurs géographiques).

À partir de 2016 : élaboration de l'outil réseau des jeunes.

2016-2020 : développer les liens entre le parcours d'engagement des jeunes et leur insertion sociale et professionnelle.

Indicateurs d'évaluation

Nombre de jeunes concernés par des parcours d'engagement, de participation et d'initiatives.

Nombre de jeunes accompagnateurs d'autres jeunes.

Implication des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle dans la valorisation des parcours des jeunes.

Déclinaison territoriale

Les actions se déclineront sur l'ensemble du département avec un regard spécifique à porter sur les territoires fragilisés (territoires en politique de la ville, zones rurales enclavées...). Il conviendra de regrouper par secteurs géographiques les temps de rencontre de jeunes.

CONCLUSION

Le nouveau schéma départemental des actions éducatives et des services aux familles a pour objectif d'aller plus loin dans ce processus novateur et unique au niveau national de développement des politiques éducatives partagées sur les territoires du département.

Aller plus loin cela signifie :
• mieux cerner les besoins et être à l'écoute pour développer des actions plus adaptées,
• renforcer nos actions de la petite enfance à l'âge adulte,
• garantir la cohérence entre partenaires institutionnels du SDAESF, notamment lors de réformes importantes,
• approfondir le travail en réseau entre les institutions signataires, les acteurs locaux et les publics en partageant des espaces d'expression dans le processus de mise en œuvre du schéma.

Nul doute que la concrétisation de ces axes de progrès marquera une nouvelle étape de cette démarche innovante.

En effet, cette cohérence partenariale de nos politiques éducatives se doit d'être au service des publics et de leur donner toute leur place : les enfants, les jeunes et leurs parents, quelle que soit leur situation sociale ou géographique. C'est pour eux qu'il a été conçu. C'est avec eux qu'il pourra se développer.

Il en va de notre avenir pour que, demain, mieux qu'aujourd'hui, les enfants et les jeunes puissent grandir et s'épanouir dans l'Ain.

GLOSSAIRE

AI : Accueil individuel. Cet accueil est exercé soit au domicile des parents soit au domicile d'un assistant maternel agréé. Ce professionnel suit une formation de 2 fois 60 heures et peut accueillir au maximum 4 enfants simultanément selon l'agrément accordé par le Cg.

AC : Accueil collectif. Cet accueil est exercé au sein d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE). Il est qualifié de collectif car plusieurs enfants sont accueillis en journée dans un même lieu par des professionnels de la petite enfance. Il peut être régulier, occasionnel ou d'urgence.

ADDIM : association départementale pour la diffusion et l'initiation musicale – Association de développement du spectacle vivant ; elle œuvre en matière d'information, de formation, d'accompagnement de projet et d'accès aux œuvres dans les différents domaines du spectacle vivant.

ADESSA : association départementale d'éducation sanitaire et sociale de l'Ain

AE : accompagnement éducatif – Volet du projet d'école qui consiste à l'aide aux devoirs, pratique sportive artistique et culturelle pour tous les élèves volontaires (collèges, écoles primaires de l'éducation prioritaire).

AGLCA : agence pour la gestion, la liaison et le conseil aux associations – Association favorisant le développement de la vie associative

ACM : accueil collectif des mineurs - Structure accueillant des mineurs hors temps scolaire.

AMF : association des maires de l'Ain

AMR : association des maires ruraux de l'Ain

ANACEJ : association nationale des conseils d'enfants et de jeunes

ANPAA : association nationale de prévention en alcoologie et addictologie

APC : activités pédagogiques complémentaires

APCJ : aide aux projets citoyens des jeunes - Dispositif régional de soutien aux initiatives des jeunes piloté par le Conseil Régional Rhône Alpes.

AM : Assistant Maternel. L'assistant maternel est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon non permanente des mineurs à son domicile.

ATEC : association temporaire d'enfants citoyens

AVS : L'Auxiliaire de Vie Scolaire accompagne l'enfant différent dans son intégration scolaire.

BIJ : bureau information jeunesse – Lieu d'accueil des jeunes souhaitant s'informer sur les domaines les intéressant: formation / emploi / santé / loisirs...

BPDJ : brigade de prévention de la délinquance juvénile de la Gendarmerie Nationale.

Caf : Caisse d'Allocations familiales

CAMSP : Le Centre d'action Médico-Social Précoce reçoit des enfants de 0 à 6 ans présentant ou susceptibles de présenter des difficultés sur le plan moteur, mental, sensoriel ou comportemental. C'est une équipe de professionnels qui écoute, informe et met en œuvre des soins en vue de permettre à l'enfant une bonne adaptation sociale et éducative dans son milieu de vie.

CAVL : conseil académique à la vie lycéenne

CCI : chambre de commerce et d'industrie

CDAJE : La Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants est une instance créée par la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il s'agit d'une instance de réflexion, de conseil, de proposition, d'appui et de suivi pour les institutions et organismes qui interviennent dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants.

CD Loisirs éducatifs : comité départemental de loisirs éducatifs - Instance de suivi des propositions d'activités de loisirs éducatifs faites aux enfants et aux jeunes dans l'Ain.

CDOS : comité départemental olympique et sportif.

CDSP : comité départemental de soutien à la parentalité

CEJ : contrat enfance jeunesse – Dispositif financé par la Caf et la Msa permettant aux collectivités qui gèrent et/ou financent des structures d'accueils d'enfants et de jeunes (multi accueil, RAM, ALSH) d'être accompagnées financièrement.

CESC : comité d'éducation santé et citoyenneté - Instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement.

Cg : Conseil général

Cgj: conseil général jeunes

CIJ : conseil intercommunal de jeunes

CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité – Il s'agit d'actions d'accompagnement à la scolarité qui s'adressent à des enfants qui ne trouvent pas dans leur environnement les ressources nécessaires pour acquérir culture et savoir-faire scolaire. Aide ponctuelle dans les devoirs, apports méthodologiques, activités culturelles, pédagogie de détour sont proposés visant à redonner confiance aux enfants. Les familles trouvent conseil et soutien dans l'accompagnement à la scolarité de leur enfant.

CLS : contrat local de sécurité

CME : conseil municipal d'enfants

CMJ : conseil municipal de jeunes

COPIL : comité de pilotage – Instance décisionnelle du projet.

COREMOB : comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes

CPEF : centre de planification et d'éducation familiale

CRRA : Conseil régional Rhône-Alpes

CS : coupon sport - Réduction sur le coût des licences sportives pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire.

CSAPA : centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie - Structures résultant du regroupement des services spécialisés en matière de lutte contre l'alcool et les drogues ; centres médico-sociaux, qui peuvent être gérés par des établissements publics de santé (hôpitaux) ou par des associations.

Ddcs : direction départementale de la cohésion sociale

DTPJJ : direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse

DGAS : direction générale adjointe de la solidarité – Service du Conseil général

DSDEN : direction des services départementaux de l'éducation nationale

DT-ARS : délégation territoriale de l'agence régionale de la santé

EAJE : Les Établissements d'Accueil de jeunes enfants sont des structures d'accueil régulier, occasionnel voir d'urgence pour les enfants de 0 à 6 ans, régies par le décret du 1er août 2000 et le décret du 20 février 2007 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Erasmus + : programme européen 2014/2020 soutenant la mobilité des jeunes

FAJ : fonds d'aide aux jeunes pour le public jeune fragilisé

Fédération JEP : fédération départementale de jeunesse et d'éducation populaire

FEPEM : La fédération des particuliers employeurs représente les particuliers employeurs. Elle organise et professionnalise « les emplois famille »

FFJ : forum français pour la jeunesse

FLAIJ : fonds local d'aide à l'initiative des jeunes - Dispositif local de soutien aux initiatives des jeunes mis en place par une commune ou une communauté de communes.

Junior association : association de jeunes mineurs réunis autour de la mise en œuvre d'un projet les concernant

KIJ : kiosque info jeunes

IME : institut médico-éducatif - Établissements qui accueillent les enfants et adolescents atteints de déficience intellectuelle et différenciés par degrés de gravité de la déficience du public accueilli (internat ou demi-pension).

INJEP : institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

ISIC : Intervention sociale d'intérêt collectif

LAEP : lieu d'accueil enfants parents – Le laep est un espace de socialisation qui accueille de manière libre et sans inscription des jeunes enfants accompagnés d'un adulte référent (grands-parents, parents) dans un lieu aménagé en présence d'un accueillant, formé à l'écoute active et garant des règles de vie.

LC : livret de compétence - Valorisation des compétences et des acquis d'un jeune dans le champ de l'éducation formelle et informelle.

MDA : maison des adolescents

MDPH : La Maison Départementale des Personnes Handicapées est chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Elle fonctionne comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.

MFR : maison familiale rurale

MILDECA : mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives - Placée sous l'autorité du Premier ministre, elle anime et coordonne les actions de l'État en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies, en particulier dans les domaines de l'observation et de la prévention de la toxicomanie, de l'accueil, des soins et de la réinsertion des toxicomanes, de la formation des personnes intervenant dans la lutte contre la drogue et la toxicomanie, de la recherche, de l'information.

MJC : maison des jeunes et de la culture

MLJ : mission locale jeunes (16-25 ans)

Msa : mutualité sociale agricole

OFAJ : office franco-allemand pour la jeunesse

OFQJ : office franco-québécois pour la jeunesse

PAEJ : point accueil écoute jeunes

PASAE : programme annuel de soutien aux activités éducatives permettant d'accompagner la mise en place d'activités éducatives par des collectivités locales

PEDT : projet éducatif de territoire

PEL : projet éducatif local - Cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs éducatifs d'un même territoire, s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes.

PIJ : point information jeunesse - Lieu d'accueil des jeunes souhaitant s'informer sur les domaines les intéressant: formation / emploi / santé / loisirs...

PJ : projets jeunes - Dispositif départemental de soutien aux initiatives des jeunes financé par les signataires du schéma départemental des actions éducatives.

PNNS : programme national de nutrition et santé - Plan de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Son objectif est de proposer des recommandations fiables et scientifiquement validées, pour aider la population et les professionnels du secteur à décrypter les informations sur la nutrition.

PRE : programme de réussite éducative – Outil partenarial local sur un territoire en contrat de ville visant à agir en prévention pour l'accompagnement des enfants en situation de fragilité, à renforcer la place des parents et à agir sur les facteurs d'environnement de la réussite éducative

PSU : La prestation de service unique est versée par la Caf et la Msa pour les enfants de moins de 4 ans (voire 6 ans), pour les enfants accueillis dans les EAJE. Cette prestation est versée aux gestionnaires de structure qui appliquent des barèmes de participation aux familles définis par la CNAF.

RAIA : réseau d'accueil et d'information aux associations de l'Ain - Réseau départemental de soutien à la vie associative.

RAM : relais assistants maternels – Les Ram sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges aux services des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Ils délivrent gratuitement des conseils et des informations et organisent également des temps collectifs entre les assistants maternels et les enfants.

RAR : réseau ambition réussite – Concerne 5 % des élèves, pour développer un environnement de réussite avec plus de moyens humains et financiers.

RDJSI : réseau départemental de jeunesse et de solidarité internationale.

REAAP : réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents – Dispositif qui a pour objectif de valoriser le rôle et les compétences des parents dans l'éducation de leurs enfants. Il rassemble parents, professionnels, associations, institutions qui proposent des actions de soutien à la parentalité. Les actions développées : café-parents, groupes d'échanges entre parents, actions parent-enfant, mise en réseau des initiatives.

RESACOOP : réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale

RÉS'AIN : réseau départemental des accompagnateurs de soutien aux initiatives, à l'engagement et de projets de jeunes dans l'Ain, regroupant près de 80 structures.

RIJ : réseau information jeunesse

RRS : réseau réussite scolaire – 15 % des élèves d'établissements scolarisant des publics socialement hétérogènes.

SC : service civique - Engagement volontaire au service de l'intérêt général, pour les jeunes de 16 à 25 ans, sur une période de 6 à 12 mois pour une mission d'au moins 24 heures par semaine dans l'un des domaines suivants : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, sports, solidarité.

SDAE : schéma départemental des actions éducatives

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile : il s'adresse aux enfants handicapés de 0 à 20 ans et à leur famille. Le suivi et l'accompagnement sont soumis à la décision de la CDA, en accord avec les parents et la structure. La prise en charge financière est assurée par la Sécurité Sociale.

TAP : temps d'activité périscolaire

TLJ : tickets loisirs jeunes – Dispositif Msa réservé aux 6-18 ans pour la pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Unis Cité : association coordonnatrice de jeunes engagés dans le cadre d'un service civique

UT-DIRECTE : unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

VACAF : dispositif d'aide aux vacances des Caf, qui permet aux familles et aux enfants d'être solvabilisés pour des projets de vacances.

VVV : ville vie vacances.

VVV/SI : programme ville vie vacances / solidarité internationale du ministère des affaires étrangères soutenant les jeunes dans leurs projets

REMERCIEMENTS

Les partenaires signataires tiennent à remercier l'ensemble des personnes, salariées des institutions, représentants des acteurs (Élus locaux, Associations départementales, locales) qui ont contribué à l'élaboration de ce nouveau Schéma.

Les forces vives de notre territoire seront associées très étroitement à la mise en œuvre des actions car celles-ci ne pourront trouver de résultats positifs que dans l'appropriation, par les acteurs locaux, des politiques et dispositifs que les institutions portent à leur service.

Liste des partenaires ayant apporté leur contribution :

Conseil Régional Rhône-Alpes – Espace Rhône-Alpes de Bourg-en-Bresse
Villes de Bourg-en-Bresse, Oyonnax, Bellegarde, Miribel, Ambérieu-en-Bugey,
Communautés de communes du canton de Chalamont, du canton de Saint-Trivier-de-Courtes, Rives de l'Ain Pays du Cerdon
La Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité
DRAC Rhône-Alpes
Udaf de l'Ain
Fédérations de jeunesse et d'éducation populaire (UDMJC, Centres sociaux, FOL, Familles Rurales, UFCV, Francas, MRJC...)
Les représentants des maires, des salariés et employeurs, siégeant à la commission départementale d'accueil du jeune enfant
ADESSA de l'Ain
Alfa 3 A
ADSEA
Bureau information jeunesse de Bourg-en-Bresse
Maison des adolescents de l'Ain
Espace Talançonnais – Reyrieux

CONTACTS UTILES À VOTRE SERVICE

- **Conseil général de l'Ain**
  Petite enfance
  Lucie Madon – accueildujeuneenfant@cg01.fr
  Tél. 04 74 32 33 15
  Jeunesse
  Sandrine Heinen – service.jeunesse@cg01.fr
  Tél. 04 37 62 18 18

- **Direction départementale de la cohésion sociale de l'Ain**
  Laurent Flechet – laurent.flechet@ain.gouv.fr
  Tél. 04 74 32 55 40

- **Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain**
  Hakim Tilouch – Hakim.Tilouch@justice.fr
  Tél. 04 72 84 95 95

- **Inspection académique de l'Ain**
  Claude Charbonnier – ce.ia01-ien-adj@ac-lyon.fr
  Tél. 04 74 45 58 70

- **Caisse d'Allocations familiales de l'Ain**
  Service accompagnement des territoires
  Élisabeth Bernadac – elisabeth.bernadac@cafbourg-en-b.cnafmail.fr
  Tél. 04 74 45 60 43

- **Mutualité sociale agricole Ain-Rhône**
  Service d'action sanitaire et sociale
  Nathalie Boyer – boyer.nathalie@ain-rhone.msa.fr
  action.sociale.territoriale@ain-rhone.msa.fr
  Tél. 04 74 45 99 25 - Tél. 04 78 92 63 32

Pour consulter le schéma dans son intégralité, rendez-vous sur les sites des partenaires :
www.ain.fr
www.caf.fr
www.ain.gouv.fr
www.ia01.ac-lyon.fr
www.msa01-69.fr

Allocations Familiales Caf de l'Ain · l'ain Conseil général · Liberté • Égalité • Fraternité République Française · msa santé famille retraite services · académie Lyon direction des services départementaux de l'éducation nationale Ain

Naître, grandir et s'épanouir dans l'Ain

JANVIER 2015 - RÉALISATION CNDREGRAPHIC - 04 74 24 69 13 - © Photos Caf de l'Ain, Cnaf.